

Université 
de Montréal
et du monde.

Faculté des sciences
de l'éducation
Études supérieures



Annuaire général 2022-2023
registraire.umontreal.ca

Table des matières

| | |
|--------------|-----|
| Introduction | 9-1 |
|--------------|-----|

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ÉDUCATION

Microprogrammes

| | | |
|-----------|--|-----|
| 2-800-6-0 | Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des établissements scolaires | 9-2 |
| 2-801-6-0 | Microprogramme de deuxième cycle en administration de l'éducation | 9-3 |
| 2-801-6-2 | Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences | 9-3 |
| 2-811-6-2 | Microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature-jeunesse | 9-4 |
| 2-811-6-3 | Microprogr. de deuxième cycle en enseignement des langues secondes | 9-5 |
| 2-812-6-9 | Microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation | 9-6 |
| 2-814-6-0 | Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé | 9-7 |
| 2-823-6-4 | Microprogr. de deuxième cycle en intégration pédagogique du numérique | 9-8 |
| 2-827-6-2 | Microprogr. de deuxième cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels | 9-8 |
| 2-832-6-0 | Microprogramme de deuxième cycle en enseignement postsecondaire | 9-9 |
| 2-855-6-4 | Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie | 9-9 |

D.E.S.S.

| | | |
|-----------|--|------|
| 2-800-1-2 | D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires | 9-10 |
| 2-811-1-4 | D.E.S.S. en enseignement des langues | 9-11 |
| 2-811-1-2 | D.E.S.S. en éducation, option didactique | 9-12 |
| 2-812-1-2 | D.E.S.S. en éducation, option générale | 9-13 |
| 2-823-1-2 | D.E.S.S. en éducation, option intervention éducative | 9-13 |
| 2-827-1-2 | D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels | 9-14 |
| 2-832-1-2 | D.E.S.S. en enseignement supérieur | 9-15 |
| 2-855-1-2 | D.E.S.S. en orthopédagogie | 9-16 |

... suite

Information à jour en septembre 2022

MAÎTRISES EN ÉDUCATION

| | | |
|-----------|---|------|
| 2-801-1-4 | Maîtrise en éducation (M. Éd.), option administration de l'éducation | 9-17 |
| 2-811-1-1 | Maîtrise en éducation (M. Éd.), option didactique | 9-19 |
| 2-811-1-3 | Maîtrise en éducation (M. Éd.), option enseignement au secondaire | 9-19 |
| 2-811-1-5 | Maîtrise en éducation (M.Éd.), option enseignement des langues | 9-21 |
| 2-812-1-3 | Maîtrise en éducation (M. Éd.), option générale | 9-23 |
| 2-814-1-1 | Maîtrise en éducation (M. Éd.), option pédagogie universitaire des sciences de la santé | 9-23 |
| 2-820-1-9 | Maîtrise en éducation (M. Éd.), option éducation préscolaire et enseignement primaire | 9-24 |
| 2-823-1-1 | Maîtrise en éducation (M. Éd.), option intervention éducative | 9-25 |
| 2-827-1-3 | Maîtrise en éducation (M. Éd.), option pratiques et enjeux éducatifs actuels | 9-25 |
| 2-855-1-3 | Maîtrise en éducation (M. Éd.), option orthopédagogie | 9-27 |

FORMATION À LA RECHERCHE

| | | |
|-----------|---|------|
| 2-812-1-0 | Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.) | 9-28 |
| 2-814-1-0 | Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.), option pédagogie universitaire des sciences médicales | 9-29 |
| 3-801-1-1 | Doctorat en administration de l'éducation (D. Éd.) | 9-30 |
| 3-812-1-0 | Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.) | 9-31 |

FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION

Information à jour le 2 septembre 2022

INTRODUCTION

La Faculté des sciences de l'éducation (FSE) voit le jour le 17 mars 1965, dans la foulée du rapport Parent et de la création du ministère de l'Éducation.

La Faculté comprend trois départements : le Département d'administration et fondements de l'éducation (AFÉ), le Département de didactique (DID) et le Département de psychopédagogie et d'andragogie (PPA). La gestion des programmes d'études de premier cycle est assumée par le Centre de formation initiale des maîtres (CFIM). Forte de plus de 70 professeurs, la Faculté a acquis une notoriété et une expertise reconnues dans les domaines de l'enseignement et de la recherche.

En effet, la Faculté se distingue par ses nombreuses activités de recherche, dont les résultats sont diffusés dans les milieux scolaires. De plus, la Faculté se démarque par la qualité de la formation qu'elle dispense et les innovations pédagogiques qui la caractérisent. Enfin, la Faculté se veut engagée dans sa communauté, par ses partenariats et son action citoyenne, et ouverte sur l'international.

COORDONNÉES GÉNÉRALES DE LA FACULTÉ

Pavillon Marie-Victorin
90, avenue Vincent-D'Indy
Montréal (Québec) H2V 2S9
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7

DIRECTION

Doyenne : Ahlem Ammar

Vice-doyenne aux études de premier cycle : Josianne Robert
Vice-doyenne aux études supérieures et à la recherche : Cécilia Borges
Vice-doyenne au développement et à la formation continue : Nathalie Loye
Vice-doyen aux affaires professorales et Secrétaire de faculté : David D'Arrioso
Directeur administratif : Jean-François Brodeur

Direction d'unités

Centre de formation initiale des maîtres : Annie Malo
Département d'administration et fondements de l'éducation : Frédéric Yvon
Département de didactique : Rachel Berthiaume
Département de psychopédagogie et d'andragogie : Nadia Desbiens

CENTRE DE FORMATION INITIALE DES MAÎTRES

Le CFIM assure la gestion des programmes de formation initiale des enseignants pour :

- l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire;
- l'enseignement en adaptation scolaire;
- l'enseignement des disciplines du secondaire;
- l'enseignement de l'éducation physique et à la santé;
- l'enseignement du français langue seconde;
- le microprogramme de premier cycle de qualification en enseignement;
- la maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire;
- la maîtrise en éducation, option éducation préscolaire et enseignement primaire.

Pour tous ces programmes, nous profitons de la collaboration des trois départements (AFÉ, DID et PPA). Divers départements de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal interviennent également dans la préparation à l'enseignement au secondaire et à celui du français langue seconde. La formation à l'enseignement de l'éducation physique et à la santé profite également d'une importante contribution de l'École de kinésiologie et des sciences de l'activité physique.

DÉPARTEMENT D'ADMINISTRATION ET FONDEMENTS DE L'ÉDUCATION

Le Département d'AFÉ repose sur une équipe professorale dynamique, composée de personnes aux profils variés et complémentaires. Cette équipe est résolument engagée dans la formation et la recherche, principalement dans les champs :

- de l'administration de l'éducation ;
- des fondements de l'éducation ;
- de l'éducation comparée ;
- ainsi que de la mesure et de l'évaluation.

À travers les activités d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité de ses professeurs, le Département contribue activement à la formation initiale et continue des professionnels de l'éducation, les enseignants et les directions d'établissement scolaire au premier chef, ainsi qu'à celle des chercheurs en éducation. Il contribue également de manière marquée à la production de nouvelles connaissances qui permettent d'aborder de manière critique les pratiques en éducation et de stimuler l'innovation

DÉPARTEMENT DE DIDACTIQUE

Le champ d'études du Département de DID est l'enseignement et l'apprentissage de chacune des disciplines enseignées, soit dans le cadre scolaire, aux ordres primaire, secondaire, collégial ou universitaire, soit dans les milieux non scolaires. Prenant toujours en considération les relations enseignant-apprenants-savoir, les professeurs étudient en particulier :

- les buts, les contenus et les conditions de l'enseignement de chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration et l'amélioration des méthodes et des moyens pratiques d'enseignement appropriés à chacune de ces disciplines ;
- des problèmes propres à l'enseignement, à l'apprentissage et à l'évaluation des apprentissages dans chacune de ces disciplines ;
- l'élaboration de méthodes d'enseignement propres aux clientèles ayant des problèmes d'apprentissage spécifiques reliés à une discipline.

DÉPARTEMENT DE PSYCHOPÉDAGOGIE ET D'ANDRAGOGIE

Les professeurs du département de PPA s'intéressent à l'intervention éducative et aux enjeux liés à l'apprentissage, à l'enseignement et à la formation des jeunes et des adultes. Les questions pédagogiques étant au cœur de sa mission, plusieurs problématiques transversales sont présentes dans les activités d'enseignement et de recherche des professeurs par exemple, la persévérance scolaire, la pédagogie interculturelle, les relations école/famille/milieu, la motivation scolaire, la gestion de classe, l'inclusion scolaire et l'accessibilité universelle. Les champs d'études sont :

- La psychopédagogie : le processus d'apprentissage en lien avec divers groupes d'âge au sein de différents contextes sociaux.
- L'orthopédagogie : les difficultés rencontrées par les apprenants et les questions liées à leur adaptation scolaire et sociale.
- L'andragogie : les caractéristiques et le processus d'apprentissage de l'adulte, les stratégies d'enseignement et leur impact en divers contextes.

LISTE DES PROGRAMMES

Microprogrammes

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des établissements scolaires **2-800-6-0**

Microprogramme de deuxième cycle en administration de l'éducation **2-801-6-0**

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences **2-801-6-2**

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature-jeunesse **2-811-6-2**

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement des langues secondes **2-811-6-3**

Microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en

| | |
|---|------------------|
| éducation | 2-812-6-9 |
| Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé | 2-814-6-0 |
| Microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique du numérique | 2-823-6-4 |
| Microprogramme de deuxième cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels | 2-827-6-2 |
| Microprogramme de deuxième cycle en enseignement postsecondaire | 2-832-6-0 |
| Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie | 2-855-6-4 |

D.E.S.S.

D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires **2-800-1-2**

D.E.S.S. en enseignement des langues **2-811-1-4**

D.E.S.S. en éducation

Options :

| | |
|---|-----------|
| Didactique | 2-811-1-2 |
| Générale | 2-812-1-2 |
| Intervention éducative | 2-823-1-2 |
| D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels | 2-827-1-2 |

D.E.S.S. en enseignement supérieur **2-832-1-2**

D.E.S.S. en orthopédagogie **2-855-1-2**

Maîtrises

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Options :

| | |
|--|-----------|
| Administration de l'éducation | 2-801-1-4 |
| Didactique | 2-811-1-1 |
| Enseignement au secondaire | 2-811-1-3 |
| Enseignement des langues | 2-811-1-5 |
| Générale | 2-812-1-3 |
| Pédagogie universitaire des sciences de la santé | 2-814-1-1 |
| Éducation préscolaire et enseignement primaire | 2-820-1-9 |
| Intervention éducative | 2-823-1-1 |
| Pratiques et enjeux éducatifs actuels | 2-827-1-3 |
| Orthopédagogie | 2-855-1-3 |

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.) **2-812-1-0**

Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences médicales (M.A.) **2-814-1-0**

Doctorat en administration de l'éducation (D. Éd.) **3-801-1-1**

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.) **3-812-1-0**

FORMATION PROFESSIONNELLE EN ÉDUCATION**Microprogrammes**

Programme 2-800-6-0 Version 00 (A16)

Microprogramme de deuxième cycle en leadership et gestion des établissements scolaire

OBJECTIFS

Offerte aux professionnels de l'éducation qui se destinent ou entament une carrière de direction d'établissement scolaire, la formation professionnelle de 2e cycle en leadership et gestion des établissements scolaires vise à les préparer à exercer un leadership centré sur l'apprentissage et sur la mobilisation des personnes autour d'un projet d'établissement partagé, contribuant ainsi de manière marquée à la réussite éducative de tous. Ce microprogramme se veut une ouverture à cette formation.

Orientée vers le développement de compétences professionnelles, cette formation favorise la mise en oeuvre de pratiques particulièrement adaptées aux réalités qui caractérisent la grande région métropolitaine et sa couronne, notamment la défavorisation, la diversité ethnoculturelle, la concurrence scolaire et la recherche de l'excellence, ainsi qu'aux divers enjeux d'équité, de qualité et d'efficacité qui en découlent. Ces réalités ne sont cependant pas exclusives à cette région et la formation permet de développer les compétences nécessaires afin de relever les défis diversifiés qui se présentent dans la carrière de toutes les directions d'établissement scolaire.

Éclairée par la recherche et ancrée dans les réalités du milieu scolaire, cette formation permet à l'étudiant d'acquérir des savoirs issus de diverses disciplines contributives au champ de l'administration de l'éducation et de se construire une vision et une identité de leader, éléments essentiels au développement de ses compétences. Ce faisant, elle lui permettra d'assumer les fonctions associées aux différents domaines dans lesquels s'inscrit le travail attendu des directions d'établissement scolaire au Québec, soit la gestion des services éducatifs, la gestion de l'environnement éducatif, la gestion du personnel scolaire et la gestion des ressources matérielles et financières. À ces quatre grands domaines s'ajoute la gestion du changement, dont la responsabilité, ici comme ailleurs, incombe aux directions d'établissement scolaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (leadership et gestion des établissements scolaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ou d'une expérience pertinente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières au leadership et à la gestion d'un établissement scolaire ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle;
- faire preuve d'une bonne connaissance de la langue française; le candidat peut être appelé à se soumettre à un test de français;
- faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. (leadership et gestion des établissements scolaires), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70A Activité d'introduction et d'intégration des compétences

Obligatoire - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| ETA 6800 | 3 | Direction d'établissement scolaire: introduction |
| ETA 6825 | 3 | Laboratoire de leadership en éducation |

Bloc 70B

Option - 9 crédits.

| | | |
|-----------|---|--|
| ETA 6801 | 3 | Approche éducative et direction |
| ETA 6802 | 3 | Organisation de l'environnement éducatif |
| ETA 6803 | 3 | Gestion des personnels scolaires |
| ETA 69811 | 0 | Savoirs institutionnels 1.1 |
| ETA 69812 | 3 | Savoirs institutionnels 1.2 |

Programme 2-801-6-0

Version 01 (H07)

Microprogramme de deuxième cycle en administration de l'éducation

OBJECTIFS

Ce microprogramme vise à offrir au personnel de l'éducation une ouverture à une formation de 2e cycle en gestion de l'éducation de façon à le préparer à oeuvrer dans ce domaine tout en favorisant la poursuite des études vers l'obtention d'un D.E.S.S. ou d'une maîtrise.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (administration de l'éducation), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en administration de l'éducation
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre à temps plein. La scolarité maximale est de trois ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours du niveau des études supérieures

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

Les cours ETA 69611 et ETA 69612 sont équivalents au cours ETA 6961, ETA 6961A ou ETA6961B.

Les cours ETA 69811 et ETA 69812 sont équivalents au cours ETA 6981.

Les cours ETA 69831 et ETA 69832 sont équivalents au cours ETA 6983.

| | | |
|-----------|---|--|
| ETA 6060 | 3 | Élaboration et évaluation de programmes |
| ETA 6105 | 3 | Efficacité, équité et qualité en éducation |
| ETA 6120 | 3 | Analyse des politiques en éducation |
| ETA 6160 | 3 | École et société |
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |
| ETA 6901 | 3 | L'enseignant, le système éducatif québécois |
| ETA 6906 | 3 | Théories des organisations d'éducation |
| ETA 6917 | 3 | Étude comparée en administration de l'éducation |
| ETA 6937 | 3 | Organisation éducative: pouvoir et micropolitique |
| ETA 6940 | 3 | Gestion du changement et intervention |
| ETA 6947 | 3 | Planification en gestion scolaire |
| ETA 6959 | 3 | Analyse d'expériences administratives 1 |
| ETA 69611 | 0 | Pratique professionnelle 1.1 |
| ETA 69612 | 3 | Pratique professionnelle 1.2 |
| ETA 6964 | 3 | Pratique professionnelle 2 |
| ETA 69811 | 0 | Savoirs institutionnels 1.1 |
| ETA 69812 | 3 | Savoirs institutionnels 1.2 |
| ETA 69831 | 0 | Savoirs institutionnels 2.1 |
| ETA 69832 | 3 | Savoirs institutionnels 2.2 |
| ETA 6984 | 3 | Gestion des ressources matérielles et financières |
| ETA 6986 | 3 | Étude de problèmes de gestion |
| ETA 6996 | 3 | Comportement organisationnel en milieu d'éducation |
| ETA 6997 | 3 | Séminaire thématique en administration 1 |
| ETA 6998 | 3 | Séminaire thématique en administration 2 |

Programme 2-801-6-2

Version 03 (A20)

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences

OBJECTIFS

Ce programme vise à offrir une formation courte aux acteurs d'une variété de milieux qui souhaitent acquérir des habiletés pour effectuer l'évaluation des compétences ou développer des référentiels de compétence, sans pour autant devenir des spécialistes de l'évaluation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (évaluation des compétences), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à

moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en évaluation des compétences

- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Transfert

Pour transférer du microprogramme de deuxième cycle au D.E.S.S. et à la M. Éd., l'étudiant doit avoir obtenu une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 au microprogramme.

Certains cours réussis au microprogramme de deuxième cycle peuvent être transférés au D.E.S.S. et à la Maîtrise en sciences de l'éducation.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de un trimestre équivalent temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre des cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

Dans son parcours, l'étudiant pourrait être appelé à suivre des cours au campus de Laval ou au campus de Montréal. Avant de procéder à l'admission, il faut s'informer auprès de la personne-ressource.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

| | | |
|----------|---|-------------------------------------|
| ETA 6065 | 3 | Évaluation et compétences |
| ETA 6521 | 3 | Analyse d'expériences en évaluation |
| ETA 6541 | 3 | Instruments pour l'évaluation |

Bloc 70B

Option - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6010 | 3 | Programme de lectures individuelles |
| ETA 6060 | 3 | Élaboration et évaluation de programmes |
| ETA 6120 | 3 | Analyse des politiques en éducation |
| ETA 6509 | 3 | Concepts fondamentaux en éducation |
| ETA 6538 | 3 | TIC et évaluation |
| ETA 6542 | 3 | Concevoir et valider des instruments d'évaluation |
| ETA 6543 | 3 | Exploitation des données et prise de décision |
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |
| ETA 6997 | 3 | Séminaire thématique en administration 1 |
| PPA 6228 | 3 | Psychopédagogie et développement de compétences |

Programme 2-811-6-2

Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature-jeunesse

OBJECTIFS

La littérature jeunesse est devenue un outil incontournable au service de l'enseignement et de l'apprentissage. Ce microprogramme, principalement consacré à l'utilisation de la littérature de jeunesse à des fins d'enseignement, est une formation courte de deuxième cycle qui a pour objectif de vous outiller sur le plan de l'appropriation des programmes et du développement de compétences liées à l'enseignement et à l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

Deux volets sont offerts pour des cohortes. Ils peuvent être combinés pour constituer un programme de D.E.S.S. en enseignement des langues ou un de ces peut être associé à d'autres cours pour obtenir ce même D.E.S.S.

- Volet littérature jeunesse et différenciation pédagogique (15 crédits)
- Volet littérature jeunesse pour approcher la langue écrite (15 crédits)

Ces deux volets proposent :

- une mise en relief des caractéristiques des œuvres littéraires pour être en mesure de les analyser;
 - des présentations d'auteurs.es, d'illustrateurs ou illustratrices, de maisons d'édition, de formes, de types et de genres de livres.
- Volet littérature jeunesse et différenciation pédagogique :
- des concepts propres à la différenciation pédagogique;
 - des moyens pour différencier l'enseignement de la lecture, de l'appréciation d'œuvres littéraires, de l'écriture et de la communication orale;
 - des moyens pour interrelier les compétences en français pour enseigner plus efficacement;
 - des propositions pour mettre en œuvre une éducation inclusive (p.ex. fondées sur des approches plurilingues), qui tienne compte de la diversité, favorise l'équité et l'inclusion;
 - des principes et des moyens pour évaluer les apprentissages de manière différenciée.
- Volet littérature jeunesse pour approcher la langue écrite :
- des contenus linguistiques pour mieux comprendre les différentes composantes de la langue écrite;
 - des moyens offerts pour enseigner la lecture, l'appréciation d'œuvres littéraires et l'écriture;
 - un approfondissement de l'enseignement du lexique et de la grammaire par l'usage de la littérature jeunesse.

Cette courte formation s'adresse aux enseignants (préscolaire et primaire), orthopédagogues, conseillers pédagogiques des trois cycles du primaire, bibliothécaires scolaires, auteurs, éditeurs, etc.

Les étudiants ayant complété le microprogramme peuvent poursuivre leurs au D.E.S.S. en enseignement des langues, ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature jeunesse, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
 - être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
 - avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérimentiels du Bureau du registraire
 - réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF
- Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

3. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en enseignement des langues (2-811-1-4) ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues (2-811-1-5) pendant ou à la

fin du microprogramme. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

4. Spécificité

Le microprogramme de deuxième cycle en enseignement du français par la littérature jeunesse est offert en cohorte et pourrait être entièrement en ligne.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits. Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Il est offert selon deux concentrations :

- concentration littérature jeunesse pour approcher la langue écrite
- concentration littérature jeunesse et différenciation

Segment 70C1 Littérature jeunesse pour approcher la langue écrite

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C1A

Option - 15 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6080 | 3 | Didactique et intégration des matières |
| DID 6205 | 3 | Didactique et littérature de jeunesse |
| DID 6217 | 3 | Questions de didactique de l'écriture |
| DID 6328 | 3 | Lecture d'images en littérature jeunesse |
| DID 6329 | 3 | Enseignement lexical et littérature jeunesse |

Segment 70C2 Littérature jeunesse et différenciation

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A

Option - 15 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6075 | 3 | Laboratoire d'analyse et de conception didactiques |
| DID 6208 | 3 | Littérature et difficultés d'apprentissage |
| DID 6209 | 3 | Didactique de la littérature |
| DID 6213 | 3 | Questions de didactique de la lecture |
| DID 6280 | 3 | Didactique du français : thèmes spécifiques |

Programme 2-811-6-3

Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement des langues secondes

OBJECTIFS

L'éclatement des frontières et la migration accrue des populations font en sorte que l'apprentissage et l'enseignement des langues secondes et étrangères, comme l'enseignement du français en tant que langue commune, représentent une réalité de plus en plus présente dans les systèmes d'éducation. L'enseignement des langues secondes auprès de jeunes enfants, d'adolescents et d'adultes, en contexte extensif ou intensif, soulève des enjeux particuliers et nécessite des interventions pédagogiques adéquates.

Cette courte formation de deuxième cycle (15 crédits) ouvre des horizons de développement personnel et professionnel autour des thématiques actuelles en enseignement des langues secondes et étrangères :

- les processus d'acquisition des langues secondes et les approches d'enseignement;
- les enjeux et les défis de l'enseignement des langues secondes et étrangères dans les programmes de langues et dans les programmes réguliers;
- les enjeux de l'immigration : l'acquisition d'une nouvelle langue et le plurilinguisme;
- l'apprentissage et l'enseignement de la langue par l'oral, la lecture et l'écriture et la littérature;
- les approches inclusives d'enseignement des langues;
- la prise en compte du numérique;
- l'évaluation de la progression des apprentissages.

Ce microprogramme combinant théorie, pratique et recherche permet d'identifier, de comprendre et de documenter des problématiques professionnelles qui concernent l'ensei-

gnement et l'apprentissage des langues secondes, de leur trouver des solutions basées sur des choix éclairés par la recherche et de les mettre en pratique.

Les étudiants ayant complété le microprogramme peuvent poursuivre leurs études au D.E.S.S. en enseignement des langues ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en enseignement des langues secondes, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérimentiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

3. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en enseignement des langues (2-811-1-4) ou à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues (2-811-1-5) pendant ou à la fin du microprogramme. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A

Option - 15 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6205 | 3 | Didactique et littérature de jeunesse |
| DID 6219 | 3 | Didactique de la grammaire et de la littérature |
| DID 6225 | 3 | Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue |
| DID 6226 | 3 | Évaluation en didactique du français |
| DID 6231 | 3 | Didactique des L2 : théories et approches |
| DID 6232 | 3 | Didactique des langues : thèmes spécifiques |
| DID 6233 | 3 | Didactique des L2 : enseignement intégré |
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français |
| PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |

Programme 2-812-6-9

Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation

OBJECTIFS

Ce microprogramme de deuxième cycle (de 9 à 15 crédits) offre une formation continue créditée et délocalisée à l'international pour le personnel de l'éducation. Il cible des problématiques pour lesquelles la formation continue est requise. Il est uniquement offert en cohortes.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérimentiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre étant donné que les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

3. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels (2- 827-1-2) ou à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827- 1-3). Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

4. Spécificité

Le microprogramme de deuxième cycle d'études individualisées en éducation comporte 9 à 15 crédits de cours. L'inscription, à ce programme offert exclusivement en ligne, sera prescrite selon des ententes établies avec des universités hors pays.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 9 à 15 crédits de cours.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Administration

Option - Maximum 15 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6060 | 3 | Élaboration et évaluation de programmes |
| ETA 6120 | 3 | Analyse des politiques en éducation |

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6400 | 3 | Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur |
| ETA 6401 | 3 | Leadership et milieux professionnels au supérieur |
| ETA 6543 | 3 | Exploitation des données et prise de décision |
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |
| ETA 6807 | 3 | Communications et relations interpersonnelles |
| ETA 6808 | 3 | Stress, santé mentale et gestion en éducation |
| ETA 6809 | 3 | École et réduction des inégalités |
| ETA 6825 | 3 | Laboratoire de leadership en éducation |
| ETA 6917 | 3 | Étude comparée en administration de l'éducation |
| ETA 6937 | 3 | Organisation éducative: pouvoir et micropolitique |
| ETA 6940 | 3 | Gestion du changement et intervention |
| ETA 6954 | 3 | Administration des collèges et des universités |
| ETA 6997 | 3 | Séminaire thématique en administration 1 |
| ETA 6998 | 3 | Séminaire thématique en administration 2 |

Bloc 70B Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 15 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6226 | 3 | Évaluation en didactique du français |
| DID 6741 | 3 | Évaluation en didactique des mathématiques |
| EDU 6585 | 3 | Collaboration et nouvelles pratiques éducatives |
| ETA 6105 | 3 | Efficacité, équité et qualité en éducation |
| ETA 6536 | 3 | Évaluation de l'apprentissage |
| ETA 6568 | 3 | Évaluation: aspects éthiques |
| ETA 6809 | 3 | École et réduction des inégalités |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |
| PPA 6226 | 3 | Recherches, tendances en technopédagogie |
| PPA 6274 | 3 | Santé mentale et difficultés scolaires |
| PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |
| PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| PPA 6428 | 3 | EHDA : collaboration école-famille |
| PPA 6430 | 3 | Différenciation pédagogique |
| PPA 6432 | 3 | Problème de violence en milieu scolaire |
| PPA 6673 | 3 | Pédagogie inclusive et ressources numériques |
| PPA 6674 | 3 | Formation à distance : conception et encadrement |

Bloc 70C Enseignement des langues

Option - Maximum 15 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6075 | 3 | Laboratoire d'analyse et de conception didactiques |
| DID 6205 | 3 | Didactique et littérature de jeunesse |
| DID 6209 | 3 | Didactique de la littérature |
| DID 6213 | 3 | Questions de didactique de la lecture |
| DID 6217 | 3 | Questions de didactique de l'écriture |
| DID 6219 | 3 | Didactique de la grammaire et de la littérature |
| DID 6225 | 3 | Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue |
| DID 6231 | 3 | Didactique des L2 : théories et approches |
| DID 6232 | 3 | Didactique des langues : thèmes spécifiques |
| DID 6233 | 3 | Didactique des L2 : enseignement intégré |
| DID 6328 | 3 | Lecture d'images en littérature jeunesse |
| DID 6329 | 3 | Enseignement lexical et littérature jeunesse |
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français |

Bloc 70D Enseignement supérieur

Option - Maximum 15 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6646 | 3 | Didactique de la littératie en sciences humaines |
|----------|---|--|

| | | |
|-----------|---|--|
| DID 6696 | 3 | Didactique : mathématique et sciences au supérieur |
| ETA 6045 | 3 | Évaluation en enseignement supérieur |
| PLU 6035 | 3 | Enseigner au collégial aujourd'hui |
| PLU 6038 | 3 | Enseigner à l'université aujourd'hui |
| PPA 6075 | 3 | Processus d'apprentissage en enseignement |
| PPA 6228 | 3 | Psychopédagogie et développement de compétences |
| PPA 6445 | 3 | Raisonnement pédagogique de l'enseignant |
| PPA 6616 | 3 | Encadrement aux études supérieures |
| PPA 6617 | 3 | Gestion de classe en enseignement supérieur |
| PPA 6668P | 3 | Design et production de vidéos pédagogiques |
| PPA 6674 | 3 | Formation à distance : conception et encadrement |
| PPA 6675 | 3 | Scénarios de pédagogies actives |

Bloc 70E Orthopédagogie et intervention*Option - Maximum 15 crédits.*

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6208 | 3 | Littérature et difficultés d'apprentissage |
| DID 6218 | 3 | Lecture et résolution de problèmes mathématiques |
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français |
| DID 6485 | 3 | Handicaps sensoriels et apprentissage |
| DID 6740 | 3 | Difficultés d'apprentissage des mathématiques |
| DID 6745 | 3 | Jeux et résolution de problèmes mathématiques |
| EDU 6410 | 3 | Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage |
| PPA 6211 | 3 | Jeu, apprentissage et développement de l'enfant |
| PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |
| PPA 6301 | 3 | Enseignement et TSA |
| PPA 6304 | 3 | Modèles de service à l'école |
| PPA 6403 | 3 | Question spécifique en orthopédagogie |
| PPA 6413 | 3 | École et prévention de l'inadaptation |
| PPA 6415 | 3 | Soutien à l'apprentissage à l'école |
| PPA 6416 | 3 | Étude des difficultés à apprendre |
| PPA 6419 | 3 | Problèmes de comportement à l'école |
| PPA 6429 | 3 | Enseignement et incapacités intellectuelles |
| PPA 6431 | 3 | Apprendre en lisant et soutien aux élèves |
| PPA 6433 | 3 | Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention |
| PPA 6614 | 3 | Difficultés d'apprentissage de l'adulte |

Bloc 70F Recherche*Option - Maximum 12 crédits.*

| | | |
|----------|---|--|
| EDU 6006 | 3 | Épistémologie et recherche |
| EDU 6609 | 3 | Recherche en éducation et lecture scientifique |
| EDU 6715 | 3 | Recherche et analyse quantitative |
| EDU 6716 | 3 | Recherche et analyse qualitative |

Bloc 70G Autres domaines de l'éducation*Option - Maximum 15 crédits.*

Afin de compléter ce bloc, vous devez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation (DID, EDU, ETA et PPA) approuvé par le vice-décanat au développement et à la formation continue.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6480 | 3 | Aborder l'humour en classe |
| ETA 6538 | 3 | TIC et évaluation |
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |
| PPA 6009 | 3 | Recherche en PPA : concepts fondamentaux |
| PPA 6434 | 3 | Éducation et douance |

Programme 2-814-6-0

Version 01 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé**OBJECTIFS**

Ce microprogramme de deuxième cycle vise la formation d'enseignants des sciences de la santé aptes à implanter des innovations pédagogiques, à participer aux réformes du cursus des études de leur discipline et à collaborer à l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en pédagogie universitaire des sciences de la santé, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé
- avoir obtenu au 1er cycle une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent

1.1. Conditions particulières d'admissibilité

Dans le cas des candidats titulaires d'un diplôme de doctorat en médecine (M.D.) :

- avoir complété une résidence en médecine familiale ou
- avoir complété trois années de résidence.

Dans le cas des candidats détenteurs de toute autre formation appropriée et jugée équivalente : avoir acquis deux années d'expérience professionnelle dans le domaine des sciences de la santé.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance du français et de l'anglais écrits (capacité de lecture). Sur demande, le comité d'admission peut exiger une attestation de la connaissance du français sous la forme de la réussite d'un test de français langue étrangère.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte de 15 à 18 crédits de cours.

Segment 70

Tous les cours du microprogramme sont offerts à distance. Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et jusqu'à 3 crédits à option.

Bloc 70A*Obligatoire - 15 crédits.*

| | | |
|-----------|---|--|
| MMD 63141 | 0 | Innovation et recherche en pédagogie de la santé 1 |
| MMD 63142 | 3 | Innovation et recherche en pédagogie de la santé 2 |
| PSS 6101 | 3 | Modèles d'enseignement en santé |
| PSS 6102 | 3 | Raisonnement pédagogique en santé |
| PSS 6103 | 3 | Développement des compétences en santé |
| PSS 6202 | 3 | Méthodes actives et réflexivité en santé |

Bloc 70B Complément de formation facultatif*Option - Maximum 3 crédits.*

| | | |
|----------|---|--|
| EDU 6715 | 3 | Recherche et analyse quantitative |
| PPA 6008 | 3 | Résolution de problèmes en contexte éducationnel |

Programme 2-823-6-4

Version 00 (A21)

Microprogramme de deuxième cycle en intégration pédagogique du numérique

OBJECTIFS

Le programme vise l'amélioration de la pratique de l'enseignement par l'intégration pédagogique du numérique. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux enseignants et enseignantes et aux formateurs et formatrices de préciser leurs besoins en matière de numérique, de parfaire leurs compétences technopédagogiques, de développer un esprit critique et de se rencontrer en vue de créer un réseautage professionnel dans le domaine. Il favorise en outre la poursuite des études vers l'obtention d'un D.E.S.S. en éducation ou d'une maîtrise en éducation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle en intégration pédagogique du numérique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes à entreprendre des études de 2e cycle en intégration pédagogique du numérique

Le candidat réputé non francophone doit réussir un test qui évalue les quatre compétences (compréhension orale, compréhension écrite, production orale, production écrite) comme le DALF, le TEF ou le TCF avec un niveau C1 basé sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Une réussite au test de français international (TFI) avec une moyenne de 850/990 est également acceptée.

2. Scolarité

La scolarité minimale exigée est d'un trimestre à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de neuf trimestres (trois ans), à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 15 crédits de cours à option.

Bloc 70A

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

| | | |
|-----------|---|--|
| ETA 6538 | 3 | TIC et évaluation |
| PPA 6008 | 3 | Résolution de problèmes en contexte éducationnel |
| PPA 6015 | 3 | Méthodes d'enseignement et TIC |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |
| PPA 6226 | 3 | Recherches, tendances en technopédagogie |
| PPA 6256 | 3 | Analyse de pratiques pédagogiques |
| PPA 6668P | 3 | Design et production de vidéos pédagogiques |
| PPA 6673 | 3 | Pédagogie inclusive et ressources numériques |
| PPA 6674 | 3 | Formation à distance : conception et encadrement |
| PPA 6675 | 3 | Scénarios de pédagogies actives |

Bloc 70B Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation (PPA, DID, ETA et EDU) approuvé par la direction du programme.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6075 | 3 | Laboratoire d'analyse et de conception didactiques |
| PPA 6227 | 3 | Question spécifique en psychopédagogie |

Programme 2-827-6-2

Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels

OBJECTIFS

Compte tenu de la constante transformation des milieux éducatifs et des besoins des apprenants et des professionnels de l'éducation, les individus ouvrant ou désirant ouvrir dans ces milieux doivent identifier les enjeux éducatifs actuels et être en mesure d'y faire face.

Cela est rendu possible grâce au renouvellement de leurs pratiques, au développement d'une réflexion ciblée et au développement de connaissances et de compétences nécessaires à l'identification et la prise en compte de ces enjeux.

Cette courte formation de 15 crédits comprend des cours traitant d'enjeux entourant a) l'équité, la diversité et l'inclusion, b) la pertinence et la mise en œuvre des interventions auprès des apprenants, c) les pratiques évaluatives, d) la collaboration entre les différents acteurs du milieu éducatif et e) le recours au numérique en éducation.

Tous les individus ouvrant en milieu scolaire, peu importe leur secteur d'activité, sont susceptibles de tirer profit de ce programme.

Les étudiants ayant complété le microprogramme peuvent poursuivre leurs études au D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels ou à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en pratiques et enjeux éducatifs actuels, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérimentiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF. Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre étant donné que les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

3. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du microprogramme peut être admis au D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827-1-2) ou à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827-1-3) pendant ou à la fin du microprogramme. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| DID 6080 | 3 | Didactique et intégration des matières |
| EDU 6585 | 3 | Collaboration et nouvelles pratiques éducatives |
| ETA 6536 | 3 | Évaluation de l'apprentissage |
| ETA 6809 | 3 | École et réduction des inégalités |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |

Programme 2-832-6-0

Version 03 (A19)

Microprogramme de deuxième cycle en enseignement postsecondaire

OBJECTIFS

Le microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire) a pour objectifs d'initier les étudiants à la pédagogie de l'enseignement postsecondaire (ordre d'enseignement collégial ou universitaire) soit aux théories de l'apprentissage, à la planification, aux méthodes d'enseignement, à l'évaluation, encadrement et aux technologies de l'information; d'assurer les bases d'une formation initiale à l'enseignement postsecondaire; d'outiller les professeurs dans les différentes facettes de la profession enseignante.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de 2e cycle (formation à l'enseignement postsecondaire), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle universitaire préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres. La scolarité maximale est de trois ans, à compter de l'inscription initiale du candidat.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits de cours de 2e cycle.

Segment 70

Les 15 crédits de ce microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A

Option - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|------------------------------------|
| PLU 6035 | 3 | Enseigner au collégial aujourd'hui |
|----------|---|------------------------------------|

| | | |
|----------|---|--------------------------------------|
| PLU 6038 | 3 | Enseigner à l'université aujourd'hui |
|----------|---|--------------------------------------|

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6075 | 3 | Laboratoire d'analyse et de conception didactiques |
| ETA 6045 | 3 | Évaluation en enseignement supérieur |
| ETA 6400 | 3 | Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur |
| ETA 6401 | 3 | Leadership et milieux professionnels au supérieur |
| PPA 6015 | 3 | Méthodes d'enseignement et TIC |
| PPA 6075 | 3 | Processus d'apprentissage en enseignement |
| PPA 6228 | 3 | Psychopédagogie et développement de compétences |
| PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |
| PPA 6445 | 3 | Raisonnement pédagogique de l'enseignant |
| PPA 6616 | 3 | Encadrement aux études supérieures |

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|-------------------------------------|
| EDU 6646 | 3 | Stage en enseignement collégial |
| EDU 6647 | 3 | Stage en enseignement universitaire |
| EDU 6656 | 3 | Internat d'expérience pédagogique |

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Avec l'approbation du responsable du programme d'études, tout cours offert aux études supérieures de la FSE ou du répertoire des cours de l'Université de Montréal.

Programme 2-855-6-4

Version 00 (A22)

Microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie

OBJECTIFS

Le microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie vise le développement professionnel continu des enseignants, des orthopédagogues ou des professionnels non enseignants qui ont à soutenir des élèves ou étudiants ayant des besoins particuliers, c'est-à-dire les élèves à risque d'échec scolaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) ou en situation de handicap dans leur cheminement scolaire. La formation s'adresse également aux professionnels de l'enseignement qui agissent à titre de consultants auprès des élèves, des étudiants ou de leurs enseignants.

Cette formation courte (15 crédits) de deuxième cycle permet d'explorer les différentes facettes de l'orthopédagogie sous l'angle de la psychopédagogie ou de la didactique.

Cette formation peut servir de passage au D.E.S.S. en orthopédagogie ou à la Maîtrise en éducation, option orthopédagogie.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au microprogramme de deuxième cycle en orthopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission dans le cas où un étudiant aurait obtenu une note moyenne se situant entre 2,7

et 2.99. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérimentiels du Bureau du registraire

- détenir une autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement); OU
- détenir l'équivalent de l'autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée.
- réussir, pour le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français
- Autorisation permanente d'enseigner au Québec

2. Scolarité

La scolarité minimale est d'un trimestre à plein temps si l'offre de cours le permet. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en un trimestre. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. Tous les cours sont offerts le soir et les fins de semaine.

3. Transfert

Un candidat peut être admis au D.E.S.S. en orthopédagogie (2-855-1-2) ou à la Maîtrise en éducation, option orthopédagogie (2-855-1-3) pendant ou à la fin de la scolarité du microprogramme, ayant obtenu 3,0 pour l'ensemble des cours suivis. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le microprogramme comporte un total de 15 crédits.

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 70A Dimension psychopédagogiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |
| PPA 6274 | 3 | Santé mentale et difficultés scolaires |
| PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |
| PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| PPA 6301 | 3 | Enseignement et TSA |
| PPA 6304 | 3 | Modèles de service à l'école |
| PPA 6403 | 3 | Question spécifique en orthopédagogie |
| PPA 6413 | 3 | École et prévention de l'inadaptation |
| PPA 6415 | 3 | Soutien à l'apprentissage à l'école |
| PPA 6416 | 3 | Étude des difficultés à apprendre |
| PPA 6419 | 3 | Problèmes de comportement à l'école |
| PPA 6428 | 3 | EHDAA : collaboration école-famille |
| PPA 6429 | 3 | Enseignement et incapacités intellectuelles |
| PPA 6431 | 3 | Apprendre en lisant et soutien aux élèves |
| PPA 6432 | 3 | Problème de violence en milieu scolaire |
| PPA 6433 | 3 | Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention |
| PPA 6434 | 3 | Éducation et douance |

| | | |
|----------|---|--|
| PPA 6614 | 3 | Difficultés d'apprentissage de l'adulte |
| PPA 6673 | 3 | Pédagogie inclusive et ressources numériques |

Bloc 70B Dimensions orthodidactiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6208 | 3 | Littérature et difficultés d'apprentissage |
| DID 6218 | 3 | Lecture et résolution de problèmes mathématiques |
| DID 6226 | 3 | Évaluation en didactique du français |
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français |
| DID 6485 | 3 | Handicaps sensoriels et apprentissage |
| DID 6740 | 3 | Difficultés d'apprentissage des mathématiques |
| DID 6741 | 3 | Évaluation en didactique des mathématiques |
| DID 6745 | 3 | Jeux et résolution de problèmes mathématiques |

Bloc 70C Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs de la Faculté des sciences de l'éducation excluant les cours de la Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire (2-811-1-3) et la Maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire (2-820-1-9). L'approbation du ou de la responsable de programme est requise.

| | | |
|----------|---|--|
| EDU 6410 | 3 | Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage |
| EDU 6609 | 3 | Recherche en éducation et lecture scientifique |

D.E.S.S.

Programme 2-800-1-2

Version 01 (A18)

D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires

OBJECTIFS

Offerte aux professionnels de l'éducation qui se destinent ou entament une carrière de direction d'établissement scolaire, la formation professionnelle de 2e cycle en leadership et gestion des établissements scolaires vise à les préparer à exercer un leadership centré sur l'apprentissage et sur la mobilisation des personnes autour d'un projet d'établissement partagé, contribuant ainsi de manière marquée à la réussite éducative de tous.

Orientée vers le développement de compétences professionnelles, cette formation favorise la mise en œuvre de pratiques particulièrement adaptées aux réalités qui caractérisent la grande région métropolitaine et sa couronne, notamment la défavorisation, la diversité ethnoculturelle, la concurrence scolaire et la recherche de l'excellence, ainsi qu'aux divers enjeux d'équité, de qualité et d'efficacité qui en découlent. Ces réalités ne sont cependant pas exclusives à cette région et la formation permet de développer les compétences nécessaires afin de relever les défis diversifiés qui se présentent dans la carrière de toutes les directions d'établissement scolaire.

Éclairée par la recherche et ancrée dans les réalités du milieu scolaire, cette formation permet à l'étudiant d'acquérir des savoirs issus de diverses disciplines contributives au champ de l'administration de l'éducation et de se construire une vision et une identité de leader, éléments essentiels au développement de ses compétences. Ce faisant, elle lui permettra d'assumer les fonctions associées aux différents domaines dans lesquels s'inscrit le travail attendu des directions d'établissement scolaire au Québec, soit la gestion des services éducatifs, la gestion de l'environnement éducatif, la gestion du personnel scolaire et la gestion des ressources matérielles et financières. À ces quatre grands domaines s'ajoute la gestion du changement, dont la responsabilité, ici comme ailleurs, incombe aux directions d'établissement scolaire.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieures/Postdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (leadership et gestion des établissements scolaires), le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Chapitre II, Section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ou d'une expérience pertinente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières au leadership et à la gestion d'un établissement scolaire ou que des études subséquentes à l'obtention d'un grade ou d'un diplôme de 1er cycle permettent de conclure que le candidat possède des aptitudes marquées pour la poursuite d'études de 2e cycle

Le candidat doit faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et peut être appelé à se soumettre à un test de français. Le candidat doit également faire preuve d'une connaissance suffisante de la langue anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale du D.E.S.S. est de deux trimestres à temps plein. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera obligatoirement complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Pour des raisons exceptionnelles et sur recommandation du directeur de Département, le doyen peut accorder une prolongation de un an au maximum.

3. Transfert

Pour transférer du D.E.S.S. à la M. Éd. (administration de l'éducation), l'étudiant doit avoir réussi le D.E.S.S. avec une moyenne de 3,0 sur 4,3.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 24 crédits de cours obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Activités d'introduction et d'intégration des compétences

Obligatoire - 9 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| ETA 6800 | 3 | Direction d'établissement scolaire: introduction |
| ETA 6806 | 3 | Diriger un établissement scolaire en milieu urbain |
| ETA 6825 | 3 | Laboratoire de leadership en éducation |

Bloc 70B

Obligatoire - 15 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| ETA 6801 | 3 | Approche éducative et direction |
| ETA 6802 | 3 | Organisation de l'environnement éducatif |
| ETA 6803 | 3 | Gestion des personnels scolaires |
| ETA 6940 | 3 | Gestion du changement et intervention |
| ETA 6947 | 3 | Planification en gestion scolaire |

Bloc 70C

Option - 6 crédits.

| | | |
|-----------|---|---|
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |
| ETA 6807 | 3 | Communications et relations interpersonnelles |
| ETA 6808 | 3 | Stress, santé mentale et gestion en éducation |
| ETA 6937 | 3 | Organisation éducative: pouvoir et micropolitique |
| ETA 69811 | 0 | Savoirs institutionnels 1.1 |
| ETA 69812 | 3 | Savoirs institutionnels 1.2 |
| ETA 69831 | 0 | Savoirs institutionnels 2.1 |
| ETA 69832 | 3 | Savoirs institutionnels 2.2 |
| ETA 6984 | 3 | Gestion des ressources matérielles et financières |

ETA 6997

3

Séminaire thématique en administration 1

Programme 2-811-1-4

Version 00 (A22)

D.E.S.S. en enseignement des langues

OBJECTIFS

La réalité multiculturelle et plurilingue de l'Amérique du Nord, se reflète dans la composition de la salle de classe et fait inévitablement évoluer les pratiques et la réflexion sur l'enseignement des langues, langue d'enseignement comme langue seconde ou étrangère. Cette hétérogénéité de la classe implique de développer des préoccupations d'inclusion auxquelles le recours à la littérature jeunesse permet en partie de répondre.

Ce programme de formation continue ouvre des horizons de développement personnel et professionnel autour des thématiques actuelles en enseignement des langues :

- les enjeux et les défis de l'enseignement des langues;
- l'apprentissage et l'enseignement de la langue par l'oral, la lecture et l'écriture et la littérature;
- les processus d'acquisition des langues secondes et les approches d'enseignement;
- les approches inclusives d'enseignement des langues (p.ex., fondées sur des approches plurilingues) et la prise en compte du numérique
- l'évaluation de la progression des apprentissages ;

Ce D.E.S.S. de 30 crédits, combinant théorie et pratique, permet de développer des connaissances solides sur l'acquisition et l'enseignement des langues secondes ou sur la littérature jeunesse, il vise à faire progresser le raisonnement professionnel, l'expertise, les habiletés de communication, la compréhension de la justice sociale et de la diversité et l'autonomie chez des personnes initialement formées en enseignement des langues. Plus spécifiquement, il permet d'identifier et de comprendre des problématiques professionnelles qui les concernent, de leur trouver des solutions basées sur des choix éclairés et de les mettre en pratique.

Les étudiants titulaires d'un D.E.S.S. en enseignement des langues peuvent poursuivre leurs études à la Maîtrise en éducation, option Enseignement des langues pour réaliser un projet en lien avec une situation problème de leur choix.

Note : Le D.E.S.S. en enseignement des langues n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en enseignement des langues, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde/étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF. Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit.

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. Cependant, les

étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de trois trimestres à plein temps (un an) et de neuf trimestres (trois ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du D.E.S.S. peut être admis à la Maîtrise en éducation, option enseignement des langues (2-811-1-5) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

4. Spécificité

La concentration enseignement du français par la littérature jeunesse est offerte en cohorte et pourrait être entièrement en ligne.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits. Les crédits du D.E.S.S. sont tous à option.

Il est offert selon deux concentrations :

- concentration enseignement du français par la littérature jeunesse
- concentration enseignement des langues secondes

Segment 01 Tronc Commun

Le tronc commun comporte de 0 à 6 crédits à option.

Bloc 01A Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 6 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6809 | 3 | École et réduction des inégalités |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |
| PPA 6274 | 3 | Santé mentale et difficultés scolaires |
| PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| PPA 6430 | 3 | Différenciation pédagogique |

Segment 70C1 Enseignement du français par la littérature jeunesse

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C1A

Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6075 | 3 | Laboratoire d'analyse et de conception didactiques |
| DID 6080 | 3 | Didactique et intégration des matières |
| DID 6205 | 3 | Didactique et littérature de jeunesse |
| DID 6208 | 3 | Littérature et difficultés d'apprentissage |
| DID 6209 | 3 | Didactique de la littérature |
| DID 6213 | 3 | Questions de didactique de la lecture |
| DID 6217 | 3 | Questions de didactique de l'écriture |
| DID 6280 | 3 | Didactique du français : thèmes spécifiques |
| DID 6328 | 3 | Lecture d'images en littérature jeunesse |
| DID 6329 | 3 | Enseignement lexical et littérature jeunesse |
| DID 6480 | 3 | Aborder l'humour en classe |

Segment 70C2 Enseignement des langues secondes

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A

Option - Minimum 24 crédits, maximum 27 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6205 | 3 | Didactique et littérature de jeunesse |
| DID 6219 | 3 | Didactique de la grammaire et de la littérature |
| DID 6225 | 3 | Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue |

| | | |
|----------|---|---|
| DID 6226 | 3 | Évaluation en didactique du français |
| DID 6231 | 3 | Didactique des L2 : théories et approches |
| DID 6232 | 3 | Didactique des langues : thèmes spécifiques |
| DID 6233 | 3 | Didactique des L2 : enseignement intégré |
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français |
| PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |

D.E.S.S. en éducation

Options :

| | |
|------------------------|-----------|
| Didactique | 2-811-1-2 |
| Générale | 2-812-1-2 |
| Intervention éducative | 2-823-1-2 |

Programme 2-811-1-2

Version 02 (E08)

D.E.S.S. en éducation, option didactique

OBJECTIFS

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.E.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel. Le D.E.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (éducation), option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- Selon le profil, être titulaire du diplôme de 1er cycle sous-mentionné ou attester d'une formation équivalente :
 - Profil enseignement primaire, un baccalauréat en éducation préscolaire et enseignement primaire
 - Profil enseignement secondaire, un baccalauréat en enseignement au secondaire
 - Profil collégial, un baccalauréat disciplinaire
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein ou l'équivalent. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : de 27 à 30 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| DID 6290 | 3 | Séminaire d'intégration en didactique 1 |
| DID 6295 | 3 | Séminaire d'intégration en didactique 2 |

Bloc 70B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70C

Option - Maximum 12 crédits.

À choisir dans la banque de cours des études supérieures de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 1er ou de 2e cycle de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du Département de didactique.

 Programme 2-812-1-2

 Version 01 (H98)

D.E.S.S. en éducation, option générale**OBJECTIFS**

Ce programme poursuit les mêmes objectifs de formation continue que la maîtrise en éducation. Le D.E.S.S. vise une mise à jour des connaissances, une prise de recul par rapport à la pratique. Il permet, plus spécifiquement : de comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui; d'examiner les rapports entre l'école et les problématiques sociales en évolution; de développer de nouvelles habiletés liées à l'enseignement, à l'apprentissage et à la formation. Il incite également l'étudiant à réfléchir à son développement professionnel.

Le D.E.S.S. en éducation permet de répondre aux besoins particuliers de l'étudiant dans les domaines : administration de l'éducation, andragogie, didactique, éducation comparée et fondements de l'éducation, mesure et évaluation en éducation, orthopédagogie, psychopédagogie, technologie éducationnelle et ingénierie de la formation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (éducation), option générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte un minimum de 30 crédits de cours, dont au minimum 27 du niveau des études supérieures.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 24 à 27 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|----------------------------------|
| EDU 6010 | 3 | Intégration des apprentissages 1 |
|----------|---|----------------------------------|

Bloc 70B

Option - Minimum 24 crédits, maximum 27 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation en respectant un maximum de 12 crédits par domaine.

Bloc 70C

Choix - Maximum 3 crédits.

 Programme 2-823-1-2

 Version 01 (E08)

D.E.S.S. en éducation, option intervention éducative**OBJECTIFS**

Le D.E.S.S. (éducation), Intervention éducative s'adresse aux étudiants qui souhaitent approfondir leurs savoirs psychopédagogiques, orthopédagogiques et andragogiques mais qui ne désirent pas compléter une maîtrise. Il s'inscrit dans la perspective de la politique ministérielle de la formation continue mise de l'avant pour le personnel de l'éducation.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. (éducation), option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine choisi
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à temps plein. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Transfert

Un candidat peut être admis à la maîtrise en éducation pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. Une recommandation du directeur du Département est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits dont un minimum de 27 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 21 à 24 crédits à option et, au maximum, 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PPA 6001 | 2 | Séminaire développement professionnel 1 |
|----------|---|---|

| | | |
|----------|---|--|
| PPA 6006 | 1 | Séminaire développement professionnel 2 |
| PPA 6008 | 3 | Résolution de problèmes en contexte éducationnel |

Bloc 70B Formation fondamentale

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

Cours à choisir parmi les trois champs d'études du département: Psychopédagogie (PPA 62##), Orthopédagogie (PPA 64##), et Andragogie (PPA 66##).

Bloc 70C Formation complémentaire en éducation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation (sigle DID, ETA, PLU ou PPA).

Bloc 70D

Choix - Maximum 3 crédits.

Cours libres. Élargissement culturel de 1er ou de 2e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus.

Programme 2-827-1-2

Version 00 (A22)

D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels

OBJECTIFS

Compte tenu de la constante transformation des milieux éducatifs et des besoins des apprenants et des professionnels de l'éducation, les individus ouvrant ou désirant ouvrir dans ces milieux doivent identifier les enjeux éducatifs actuels et être en mesure d'y faire face. Cela est rendu possible grâce au renouvellement de leurs pratiques, au développement d'une réflexion ciblée et au développement de connaissances et de compétences nécessaires à l'identification et la prise en compte de ces enjeux.

Dans ce programme de D.E.S.S. de 30 crédits, il est question des enjeux entourant a) l'équité, la diversité et l'inclusion, b) la pertinence et la mise en œuvre des interventions auprès des apprenants, c) les pratiques évaluatives, d) la collaboration entre les différents acteurs et actrices du milieu éducatif et e) le recours au numérique en éducation. Ce programme vise à développer ou à consolider le raisonnement et l'autonomie professionnels des étudiants. Plus spécifiquement, il leur permet de faire des choix éclairés et de les expliquer, de mieux identifier et documenter les problématiques professionnelles qui les concernent et d'y trouver des solutions et de collaborer harmonieusement avec les différents acteurs du milieu de l'éducation.

Tous les professionnels ouvrant en milieu scolaire, peu importe leur secteur d'activité, sont susceptibles de tirer profit de ce programme. Celui-ci n'est pas qualifiant et ne mène pas à l'obtention d'un brevet d'enseignement, mais il contribue à la formation que les étudiants auront suivie initialement et leur permettra de développer ou de consolider des compétences recherchées.

Les étudiants ayant complété le D.E.S.S. peuvent poursuivre leurs études à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels.

Note : Le D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs actuels n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en pratiques et éducatifs actuels, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour

plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérimentiels du Bureau du registraire

- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF. Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps ou l'équivalent. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de trois trimestres à plein temps (un an) et de neuf trimestres (trois ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat ayant obtenu une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours du D.E.S.S. peut être admis à la Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels (2-827-1-3) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. en pratiques et enjeux éducatifs (2-827-1-2). Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 15 crédits à option.

Bloc 70A Introduction aux enjeux éducatifs

Obligatoire - 15 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| DID 6080 | 3 | Didactique et intégration des matières |
| EDU 6585 | 3 | Collaboration et nouvelles pratiques éducatives |
| ETA 6536 | 3 | Évaluation de l'apprentissage |
| ETA 6809 | 3 | École et réduction des inégalités |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |

Bloc 70B Approfondissement

Option - Maximum 15 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6205 | 3 | Didactique et littérature de jeunesse |
| DID 6225 | 3 | Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue |
| DID 6226 | 3 | Évaluation en didactique du français |
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français |
| DID 6740 | 3 | Difficultés d'apprentissage des mathématiques |
| DID 6741 | 3 | Évaluation en didactique des mathématiques |
| ETA 6568 | 3 | Évaluation: aspects éthiques |
| PPA 6211 | 3 | Jeu, apprentissage et développement de l'enfant |
| PPA 6226 | 3 | Recherches, tendances en technopédagogie |
| PPA 6274 | 3 | Santé mentale et difficultés scolaires |
| PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |
| PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| PPA 6413 | 3 | École et prévention de l'inadaptation |
| PPA 6428 | 3 | EHDAA : collaboration école-famille |

| | | |
|----------|---|--|
| PPA 6430 | 3 | Différenciation pédagogique |
| PPA 6673 | 3 | Pédagogie inclusive et ressources numériques |
| PPA 6674 | 3 | Formation à distance : conception et encadrement |

Bloc 70C Complément de formation: cheminement d'un microprogramme

Option - Maximum 15 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devez avoir réussi l'un des microprogrammes suivants ou toute autre formation jugée équivalente. L'approbation du responsable de programme est requise.

Microprogramme de deuxième cycle individualisé en éducation (2-812-6-9)

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences (2-801-6-2)

Microprogramme de deuxième cycle en intégration du numérique (2-823-6-4)

Programme 2-832-1-2

Version 00 (A22)

D.E.S.S. en enseignement supérieur

OBJECTIFS

Le diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) vise à former des spécialistes de l'enseignement supérieur capables :

- D'analyser un large éventail de situations organisationnelles, éducatives et sociales en se basant sur une compréhension large des enjeux, des défis, des structures et des contextes de l'enseignement supérieur;
- D'adopter une vision intégrée de leur pratique professionnelle, de leur milieu de travail et de l'enseignement supérieur, fondé sur la recherche;
- D'agir comme agent de changement en collaboration avec les autres professionnels de l'enseignement supérieur, les parties prenantes et les décideuses ou décideurs dans une perspective interprofessionnelle et interdisciplinaire;
- De s'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel continu.

La concentration en enseignement vise, en outre, à former des spécialistes capables :

- De concevoir et de piloter des situations d'enseignement-apprentissage favorisant l'engagement des apprenant.es dans le respect de principes pédagogiques et didactiques éprouvés;
- D'adopter une approche de gestion de classe cohérente avec ses propres conceptions et les résultats de la recherche;
- De poser un regard critique sur le curriculum et d'envisager des améliorations au regard des enjeux de formation;
- De développer leur compétence numérique ainsi que celle des apprenants.

La concentration en administration vise, en outre, à former des spécialistes capables :

- De développer une compréhension systémique des grandes fonctions, rôles et compétences applicables à l'administration et à la gestion de l'enseignement supérieur;
- D'adopter une pratique professionnelle fondée sur les principes fondamentaux de l'administration et sur la recherche;
- D'ébaucher une vision personnelle du leadership en enseignement supérieur et d'envisager leur exercice sous différentes formes;
- De contribuer à l'amélioration continue de leur organisation notamment par l'élaboration, l'opérationnalisation et l'évaluation d'orientations stratégiques et de pratiques organisationnelles.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au D.E.S.S. en enseignement supérieur, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales ;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il

veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente ;

- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement supérieur, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérimentiels du Bureau du registraire;
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF. Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture). Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de quatre ans à compter de la date de l'inscription initiale. Les étudiants qui auront complété le microprogramme de deuxième cycle en enseignement postsecondaire (2-832-6-0) à l'Université de Montréal et qui s'inscrivent au D.E.S.S. en enseignement supérieur se verront reconnaître les 15 crédits associés à cette formation.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

4. Spécificités du programme

La mobilité étudiante est permise dans le D.E.S.S. en enseignement supérieur.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte un total de 30 crédits. Il comprend des cours et des stages.

Il est offert selon deux concentrations :

- concentration enseignement
- concentration administration

Segment 01 Tronc Commun

Le tronc commun comporte 6 crédits obligatoires, de 3 à 12 crédits à option et jusqu'à 3 crédits au choix.

Bloc 01A Fondements et interprofessionnalité

Obligatoire - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6400 | 3 | Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur |
| ETA 6401 | 3 | Leadership et milieux professionnels au supérieur |

Bloc 01B Secteurs collégial et universitaire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

| | | |
|----------|---|--------------------------------------|
| PLU 6035 | 3 | Enseigner au collégial aujourd'hui |
| PLU 6038 | 3 | Enseigner à l'université aujourd'hui |

Bloc 01C Spécialisation

Option - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6080 | 3 | Didactique et intégration des matières |
| EDU 6611 | 3 | Séminaire thématique en enseignement supérieur |
| ETA 6045 | 3 | Évaluation en enseignement supérieur |
| ETA 6060 | 3 | Élaboration et évaluation de programmes |
| ETA 6402 | 3 | Internationalisation de l'enseignement supérieur |
| ETA 6538 | 3 | TIC et évaluation |
| ETA 6543 | 3 | Exploitation des données et prise de décision |

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |
| PLU 6040 | 3 | Éducation : construction des rapports ethniques |
| PPA 6015 | 3 | Méthodes d'enseignement et TIC |
| PPA 6616 | 3 | Encadrement aux études supérieures |
| PPA 6673 | 3 | Pédagogie inclusive et ressources numériques |

Bloc 01D

Choix - Maximum 3 crédits.

Segment 70C1 Concentration enseignement

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 9 à 12 crédits à option.

Bloc 70C1A Pédagogie de l'enseignement supérieur

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PPA 6228 | 3 | Psychopédagogie et développement de compétences |
|----------|---|---|

Bloc 70C1B Didactique en enseignement supérieur

Option - Maximum 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6646 | 3 | Didactique de la littérature en sciences humaines |
| DID 6696 | 3 | Didactique : mathématique et sciences au supérieur |

Bloc 70C1C Dimensions de l'enseignement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

| | | |
|-----------|---|---|
| DID 6151 | 3 | Didactique de l'éducation à la citoyenneté |
| DID 6152 | 3 | Didactique de l'histoire |
| DID 6216 | 3 | Didactique de l'écriture |
| DID 6525 | 3 | Grammaire avancée pour l'enseignement du français |
| DID 6571 | 3 | Didactique de l'algèbre au secondaire |
| DID 6754 | 3 | Didactique des mathématiques et TIC |
| DID 6867 | 3 | Didactique des sciences |
| DID 6869 | 3 | Didactique des sciences et technologies : thèmes |
| PPA 6008 | 3 | Résolution de problèmes en contexte éducationnel |
| PPA 6075 | 3 | Processus d'apprentissage en enseignement |
| PPA 6445 | 3 | Raisonnement pédagogique de l'enseignant |
| PPA 6617 | 3 | Gestion de classe en enseignement supérieur |
| PPA 6668P | 3 | Design et production de vidéos pédagogiques |
| PPA 6674 | 3 | Formation à distance : conception et encadrement |
| PPA 6675 | 3 | Scénarios de pédagogies actives |

Bloc 70C1D Stage

Option - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|-------------------------------------|
| EDU 6646 | 3 | Stage en enseignement collégial |
| EDU 6647 | 3 | Stage en enseignement universitaire |
| EDU 6656 | 3 | Internat d'expérience pédagogique |

Segment 70C2 Concentration administration

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 à 9 crédits à option.

Bloc 70C2A Administration de l'enseignement supérieur

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| ETA 6954 | 3 | Administration des collèges et des universités |
|----------|---|--|

Bloc 70C2B Dimensions institutionnelles et politiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6105 | 3 | Efficacité, équité et qualité en éducation |
| ETA 6120 | 3 | Analyse des politiques en éducation |
| ETA 6807 | 3 | Communications et relations interpersonnelles |
| ETA 6808 | 3 | Stress, santé mentale et gestion en éducation |

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6917 | 3 | Étude comparée en administration de l'éducation |
| ETA 6937 | 3 | Organisation éducative: pouvoir et micropolitique |
| ETA 6940 | 3 | Gestion du changement et intervention |

Bloc 70C2C Stage

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| ETA 6968 | 3 | Stage : administration de l'enseignement supérieur |
|----------|---|--|

Programme 2-855-1-2

Version 04 (A22)

D.E.S.S. en orthopédagogie**RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de D.E.S.S. en orthopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés, mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits de 1er cycle. Ces cours sont offerts le jour seulement.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission dans le cas où un étudiant aurait obtenu une note moyenne se situant entre 2,7 et 2,99. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérimentiels du Bureau du registraire;
- détenir une autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement) OU
- détenir l'équivalent de l'autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée.
- réussir, pour le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone;

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français
- Autorisation permanente d'enseigner au Québec

2. Scolarité

La scolarité minimale est de deux trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en deux trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de trois trimestres (un an) à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Tous les cours, à l'exception des cours pré-

paratoires et complémentaires, sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est réputé inscrit à temps partiel.

4. Transfert

Un candidat peut être admis, à la Maîtrise en éducation, option orthopédagogie (2-855-1-3) pendant ou à la fin de la scolarité du D.E.S.S. en orthopédagogie, ayant une moyenne de 3,0 pour l'ensemble des cours suivis. Une recommandation du responsable de programme est alors nécessaire.

OBJECTIFS

Le D.E.S.S. en orthopédagogie, vise le développement professionnel continu des enseignants, des orthopédagogues ou des professionnels non enseignants qui ont à soutenir des élèves ou étudiants ayant des besoins particuliers, c'est-à-dire les élèves à risque d'échec scolaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) ou en situation de handicap dans leur cheminement scolaire. La formation s'adresse également aux professionnels de l'enseignement qui agissent à titre de consultants auprès des élèves, des étudiants ou de leurs enseignants.

Bien que cette formation de 30 crédits ne soit pas qualifiante, les diplômés, initialement formés en enseignement, seront amenés à affiner et à consolider le développement de leurs compétences en enseignement en plus de développer de nouvelles compétences spécifiques à la formation professionnelle de 2^e cycle en éducation.

Les étudiants titulaires d'un D.E.S.S. en orthopédagogie peuvent poursuivre leurs études à la Maîtrise en éducation, option Orthopédagogie soit pour mettre davantage l'accent sur la consolidation d'habiletés nécessaires à la pratique orthopédagogique soit pour réaliser un essai en lien avec une problématique professionnelle de leur choix.

Note : Le D.E.S.S. n'est pas une formation qualifiante en orthopédagogie et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le D.E.S.S. comporte 30 crédits.

Segment 70

Les crédits du D.E.S.S. sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 12 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français |
| DID 6740 | 3 | Difficultés d'apprentissage des mathématiques |
| PPA 6416 | 3 | Étude des difficultés à apprendre |
| PPA 6433 | 3 | Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention |

Bloc 70B Dimensions psychopédagogiques

Option - Maximum 18 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |
| PPA 6274 | 3 | Santé mentale et difficultés scolaires |
| PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |
| PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| PPA 6301 | 3 | Enseignement et TSA |
| PPA 6304 | 3 | Modèles de service à l'école |
| PPA 6403 | 3 | Question spécifique en orthopédagogie |
| PPA 6413 | 3 | École et prévention de l'inadaptation |
| PPA 6415 | 3 | Soutien à l'apprentissage à l'école |
| PPA 6419 | 3 | Problèmes de comportement à l'école |
| PPA 6428 | 3 | EHDA : collaboration école-famille |
| PPA 6429 | 3 | Enseignement et incapacités intellectuelles |
| PPA 6430 | 3 | Différenciation pédagogique |
| PPA 6431 | 3 | Apprendre en lisant et soutien aux élèves |

| | | |
|----------|---|--|
| PPA 6432 | 3 | Problème de violence en milieu scolaire |
| PPA 6434 | 3 | Éducation et douance |
| PPA 6614 | 3 | Difficultés d'apprentissage de l'adulte |
| PPA 6673 | 3 | Pédagogie inclusive et ressources numériques |

Bloc 70C Dimensions orthodidactiques

Option - Maximum 18 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6208 | 3 | Littérature et difficultés d'apprentissage |
| DID 6218 | 3 | Lecture et résolution de problèmes mathématiques |
| DID 6226 | 3 | Évaluation en didactique du français |
| DID 6485 | 3 | Handicaps sensoriels et apprentissage |
| DID 6741 | 3 | Évaluation en didactique des mathématiques |
| DID 6745 | 3 | Jeux et résolution de problèmes mathématiques |

Bloc 70D Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 12 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| EDU 6410 | 3 | Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage |
| EDU 6609 | 3 | Recherche en éducation et lecture scientifique |
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |
| ETA 6809 | 3 | École et réduction des inégalités |

Bloc 70E Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devrez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs des sciences de l'éducation excluant les cours de la Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire (2-811-1-3) et la Maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire (2-820-1-9). L'approbation du responsable de programme est requise.

| | | |
|----------|---|---|
| DID 6080 | 3 | Didactique et intégration des matières |
| EDU 6585 | 3 | Collaboration et nouvelles pratiques éducatives |

Maîtrises

Maîtrise en éducation (M. Éd.)

Options :

| | |
|--|-----------|
| Administration de l'éducation | 2-801-1-4 |
| Didactique | 2-811-1-1 |
| Enseignement au secondaire | 2-811-1-3 |
| Enseignement des langues | 2-811-1-5 |
| Générale | 2-812-1-3 |
| Pédagogie universitaire des sciences de la santé | 2-814-1-1 |
| Éducation préscolaire et enseignement primaire | 2-820-1-9 |
| Intervention éducative | 2-823-1-1 |
| Pratiques et enjeux éducatifs actuels | 2-827-1-3 |
| Orthopédagogie | 2-855-1-3 |

Programme 2-801-1-4

Version 03 (A22)

Maîtrise en éducation, option administration de l'éducation (M. Éd.)

OBJECTIFS

Créée dans une approche par compétences, l'option administration de l'éducation vise à former des professionnels de l'éducation qui se destinent ou qui ont déjà entamé une carrière de gestionnaires, soit assumer des fonctions de direction ou direction adjointe d'établissement, soit comme professionnel ou cadre à l'intérieur de structures éducatives variées, qu'elles soient gouvernementales, paragouvernementales, privées ou communautaires.

Pour sa part, la concentration Leadership et gestion des établissements scolaires de cette option vise plus particulièrement à poursuivre le développement professionnel des per-

sonnes qui aspirent ou assument déjà les fonctions de direction ou direction adjointe d'établissement scolaire au Québec et qui ont déjà complété le D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires (2-800-1-2). La concentration leur permettra d'actualiser leur leadership, en peaufinant leurs compétences et en approfondissant leurs connaissances. Pour ce faire, cette concentration leur propose une diversité de cours qui touchent les principaux enjeux auxquels ces personnes pourraient être ou sont confrontées au quotidien. Elle les engage dans une démarche qui les amènera à approfondir une ou des situations-problèmes de leur choix en utilisant les écrits et conclusions scientifiques les plus récentes.

De son côté, la concentration administration de l'éducation vise plus particulièrement à former des professionnels de l'éducation de tous les horizons qui se destinent ou qui ont déjà entamé une carrière de gestionnaire dans ce domaine. Cette concentration leur permettra de développer les compétences attendues à travers plusieurs blocs de cours qui couvrent à la fois les enjeux pédagogiques, institutionnels et politiques, et ceux plus proprement liés à l'administration de l'éducation. Ils y seront également engagés dans une démarche qui les amènera à approfondir une ou des situations-problèmes de leur choix en utilisant les écrits et conclusions scientifiques les plus récentes.

Note : La M. Éd. en administration de l'éducation mène au doctorat en administration de l'éducation (3-801-1-1). Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de l'éducation (Doctorat de recherche).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en éducation, option administration de l'éducation, le candidat doit :

Concentration Leadership et gestion des établissements scolaires

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- avoir complété le D.E.S.S. en leadership et gestion des établissements scolaires ou toute autre formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au D.E.S.S., une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience pertinente comme professionnel de l'éducation d'au moins deux ans.

Concentration Administration de l'éducation

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation préparant adéquatement à la formation à la direction d'un établissement scolaire, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée;
- avoir une expérience pertinente comme professionnel de l'éducation d'au moins deux ans;
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français
- Attestation d'emploi

2. Scolarité

La scolarité minimale est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres

à temps partiel (quatre ans).

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

4. Spécificité

La mobilité étudiante est permise dans le programme de maîtrise en éducation, option administration de l'éducation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Elle est offerte selon deux concentrations :

- concentration leadership et gestion des établissements scolaires
- concentration administration de l'éducation

Segment 01 Tronc Commun

Cours communs aux deux concentrations.

Le tronc commun comporte 3 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 01A Préparation à la pièce maitresse

Obligatoire - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| EDU 6609 | 3 | Recherche en éducation et lecture scientifique |
|----------|---|--|

Bloc 01B Pièce maitresse

Option - 9 crédits.

Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

| | | |
|-----------|---|---------------------|
| EDU 6709 | 9 | Essai de maîtrise |
| EDU 67091 | 0 | Essai de maîtrise 1 |
| EDU 67092 | 0 | Essai de maîtrise 2 |
| EDU 67093 | 9 | Essai de maîtrise 3 |

Segment 70C1 Concentration leadership et gestion des établissements scolaires

Les crédits de cette concentration sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 70C1A

Obligatoire - 24 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| ETA 6800 | 3 | Direction d'établissement scolaire: introduction |
| ETA 6801 | 3 | Approche éducative et direction |
| ETA 6802 | 3 | Organisation de l'environnement éducatif |
| ETA 6803 | 3 | Gestion des personnels scolaires |
| ETA 6806 | 3 | Diriger un établissement scolaire en milieu urbain |
| ETA 6825 | 3 | Laboratoire de leadership en éducation |
| ETA 6940 | 3 | Gestion du changement et intervention |
| ETA 6947 | 3 | Planification en gestion scolaire |

Bloc 70C1B

Option - 9 crédits.

| | | |
|-----------|---|---|
| ETA 6060 | 3 | Élaboration et évaluation de programmes |
| ETA 6105 | 3 | Efficacité, équité et qualité en éducation |
| ETA 6120 | 3 | Analyse des politiques en éducation |
| ETA 6543 | 3 | Exploitation des données et prise de décision |
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |
| ETA 6807 | 3 | Communications et relations interpersonnelles |
| ETA 6808 | 3 | Stress, santé mentale et gestion en éducation |
| ETA 6810 | 3 | Droit scolaire au Québec et au Canada |
| ETA 6917 | 3 | Étude comparée en administration de l'éducation |
| ETA 6937 | 3 | Organisation éducative: pouvoir et micropolitique |
| ETA 69811 | 0 | Savoirs institutionnels 1.1 |

| | | |
|-----------|---|---|
| ETA 69812 | 3 | Savoirs institutionnels 1.2 |
| ETA 69831 | 0 | Savoirs institutionnels 2.1 |
| ETA 69832 | 3 | Savoirs institutionnels 2.2 |
| ETA 6984 | 3 | Gestion des ressources matérielles et financières |
| ETA 6997 | 3 | Séminaire thématique en administration 1 |
| ETA 6998 | 3 | Séminaire thématique en administration 2 |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |
| PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| PPA 6304 | 3 | Modèles de service à l'école |
| PPA 6430 | 3 | Différenciation pédagogique |
| PPA 6432 | 3 | Problème de violence en milieu scolaire |

Segment 70C2 Concentration administration de l'éducation

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A Enjeux institutionnels et politiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6060 | 3 | Élaboration et évaluation de programmes |
| ETA 6105 | 3 | Efficacité, équité et qualité en éducation |
| ETA 6120 | 3 | Analyse des politiques en éducation |
| ETA 6543 | 3 | Exploitation des données et prise de décision |
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |
| ETA 6917 | 3 | Étude comparée en administration de l'éducation |
| ETA 6940 | 3 | Gestion du changement et intervention |

Bloc 70C2B Gestion des établissements

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6807 | 3 | Communications et relations interpersonnelles |
| ETA 6808 | 3 | Stress, santé mentale et gestion en éducation |
| ETA 6809 | 3 | École et réduction des inégalités |
| ETA 6825 | 3 | Laboratoire de leadership en éducation |
| ETA 6937 | 3 | Organisation éducative: pouvoir et micropolitique |
| ETA 6997 | 3 | Séminaire thématique en administration 1 |
| ETA 6998 | 3 | Séminaire thématique en administration 2 |

Bloc 70C2C Approfondissement

Option - Maximum 9 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6400 | 3 | Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur |
| ETA 6401 | 3 | Leadership et milieux professionnels au supérieur |
| ETA 6954 | 3 | Administration des collèges et des universités |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |
| PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| PPA 6304 | 3 | Modèles de service à l'école |
| PPA 6430 | 3 | Différenciation pédagogique |
| PPA 6432 | 3 | Problème de violence en milieu scolaire |

 Programme 2-811-1-1

Version 02 (E08)

Maîtrise en éducation, option didactique (M. Éd.)**OBJECTIFS**

Cette Option permet à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de développer ses habiletés dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage du français, des mathématiques, des sciences, des sciences humaines, des langues secondes et étrangères et des arts, au primaire, au secondaire et au collégial ainsi que dans le domaine des difficultés d'apprentissage de ces différentes matières.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la M. Ed., option Didactique, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise par le candidat ne démontre ses aptitudes particulières dans le domaine où il veut poursuivre ses études
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Programme

Le programme comprend 45 crédits, dont un minimum de 39 crédits de 2e cycle (6 crédits d'activités d'intégration ou de travail dirigé et un minimum de 15 crédits en didactique), ainsi qu'un maximum de 6 crédits de cours au choix.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comprend 45 crédits, dont un minimum de 39 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 39 à 45 crédits à option (6 crédits d'activités d'intégration ou de travail dirigé et un minimum de 15 crédits en didactique) et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Option - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| DID 6038 | 6 | Travail dirigé en éducation |
| DID 6290 | 3 | Séminaire d'intégration en didactique 1 |
| DID 6295 | 3 | Séminaire d'intégration en didactique 2 |

Bloc 70B

Option - Minimum 15 crédits, maximum 39 crédits.

À choisir dans la banque de cours des études supérieures du Département de didactique (cours de sigle DID).

Bloc 70C

Option - Maximum 24 crédits.

À choisir dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc 70D

Choix - Maximum 6 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 1er et de 2e cycles de l'Université de Montréal sur approbation du responsable de la formation continue du département de didactique.

 Programme 2-811-1-3

Version 06 (A22)

Maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire (M. Éd.)**OBJECTIFS**

La maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat ayant acquis un minimum de 45 crédits dans la discipline visée. Le programme s'adresse autant aux étudiants qui sont à l'emploi d'un centre de services scolaire ou d'un établissement d'enseignement privé,

qu'aux étudiants sans lien d'emploi. Une formation pratique intégrée à une formation en didactique, en psychopédagogie et en fondements de l'éducation favorise une insertion professionnelle réussie, une mise en œuvre des compétences professionnelles liées à l'exercice de la profession, une adaptation des savoirs pertinents au contexte de l'enseignement et une préparation aux multiples facettes du rôle de l'enseignant vis-à-vis les élèves, les parents et la communauté.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la maîtrise en éducation, option enseignement au secondaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales (RPESP);
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, c'est-à-dire en lien avec la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. Dans le cas d'un baccalauréat obtenu par cumul, la moyenne sera calculée sur la portion disciplinaire en lien avec la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée;
- se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université (TFLM). En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, le ou les cours de mise à niveau prescrits par la Faculté, DID1009-Grammaire pour futurs enseignants et/ou DID1010-Français écrit pour futurs enseignants. Un double échec au cours DID1009 ou DID1010, entraîne une fin de candidature.

NOTES :

Les candidats qui possèdent un baccalauréat ou l'équivalent dans un champ connexe, peuvent présenter une demande d'admission s'ils ont obtenu, dans le cadre d'une autre formation, 45 crédits disciplinaires liés à la formation disciplinaire du Régime pédagogique de l'enseignement au secondaire visée. Ces candidats doivent obligatoirement remplir le formulaire Identification des 45 crédits disciplinaires. Toutes les informations demandées sont essentielles à l'analyse du dossier du candidat. Un dossier incomplet sera refusé.

- Le candidat, réputé non francophone doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI) ou de C1 en compréhension orale ET en compréhension écrite à un des tests ou diplômes acceptés par l'Université (DALF, TCF ou TEF). (Voir l'article 2. Condition de poursuites des études des conditions générales d'admissibilité.)

D'autres conditions spécifiques à certaines des concentrations sont également définies : Enseignement des sciences et technologies au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle dans l'une des disciplines contributives au champ des sciences et technologies. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en sciences pourra toutefois être considérée. Un test diagnostique des connaissances pourrait être exigé afin d'évaluer le niveau des connaissances disciplinaires des candidats.

Enseignement du français langue d'enseignement au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en linguistique ou littérature française. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en linguistique ou en littérature pourra toutefois être considérée.

Enseignement des mathématiques au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en mathématiques. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un fort contenu en mathématique pourra toutefois être considérée.

Enseignement de l'univers social au secondaire

- le candidat doit posséder un baccalauréat de 1er cycle en histoire ou en géographie. Toute candidature justifiée par un baccalauréat dans un champ connexe ayant un

fort contenu en histoire ou en géographie pourra toutefois être considérée.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Les candidats qui possèdent un baccalauréat de 1er cycle ou l'équivalent dans un champ connexe à la discipline visée doivent remplir le formulaire: Identification des 45 crédits disciplinaires; un dossier incomplet sera refusé.
- Lettre d'intention ou de motivation.

2. Condition de poursuite des études

L'étudiant qui s'est vu imposer des cours hors programme complémentaires jusqu'à 9 crédits, ou préparatoires, jusqu'à 15 crédits, en vertu de l'art. 48 du RPESP, a l'obligation de suivre ces cours dès la première année. Conformément à l'art. 19 du RPESP, l'étudiant qui désire abandonner l'un de ces cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. La direction du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) accepte ou refuse la demande. L'abandon de ces cours peut entraîner un report d'admission.

Pour s'inscrire au cours EDU6292- Stage 2 Intervention pédagogique au secondaire, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit (TECFÉE) reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultative du français oral. Les passations du TECFÉE ont lieu trois fois par année.

L'étudiant doit avoir atteint dans sa formation le niveau de développement de ses compétences professionnelles jugé satisfaisant par la Faculté afin d'être autorisé à effectuer les stages 2 et 3 (EDU6292 et EDU6293).

3. Scolarité

- La scolarité minimale est de huit trimestres (2 ans et demi) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.
- La scolarité maximale est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, ou à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise professionnelle comporte 60 crédits.

Cette maîtrise est offerte selon quatre concentrations :

- concentration Enseignement des sciences et des technologies au secondaire (segment 80C1),
- concentration Enseignement des mathématiques au secondaire (segment 80C2),
- concentration Enseignement du français au secondaire (segment 80C3),
- concentration Enseignement de l'univers social au secondaire (segment 80C4).

Cette maîtrise donne droit à la M. Éd. (enseignement au secondaire) et à une autorisation légale d'enseigner.

Segment 01 Commun à toutes les concentrations

Le segment comprend 39 crédits obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 24 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| EDU 6500 | 3 | Analyse des pratiques enseignantes |
| ETA 6065 | 3 | Évaluation et compétences |
| ETA 6160 | 3 | École et société |
| ETA 6901 | 3 | L'enseignant, le système éducatif québécois |
| PPA 6201 | 3 | Gestion de classe et résolution de problèmes |
| PPA 6236 | 3 | Apprentissage et enseignement au secondaire |
| PPA 6237 | 3 | Adolescence et soutien à l'apprentissage à l'école |
| PPA 6400 | 3 | Différenciation pédagogique et ÉHDA |

Bloc 01B Formation pratique

Obligatoire - 15 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| EDU 6291 | 1 | Stage 1 Initiation professionnelle au secondaire |
| EDU 6292 | 4 | Stage 2 Intervention pédagogique au secondaire |
| EDU 6293 | 6 | Stage 3 Intégration professionnelle au secondaire |
| EDU 6505 | 2 | Essai et analyse de la pratique enseignante |

PPA 6698 2 Laboratoire d'enseignement au secondaire

Segment 80C1 Concentration Enseign. des sciences et technologies au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 80C1A Didactique des sciences et technologies

Obligatoire - 12 crédits.

DID 6693 3 Didactique: sciences et intégration des matières
 DID 6867 3 Didactique des sciences
 DID 6868 3 Le laboratoire en didactique des sciences
 DID 6869 3 Didactique des sciences et technologies : thèmes

Bloc 80C1B Complément de formation en sciences et technologies

Option - 9 crédits.

Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 9 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle BIO, CHM, PHY, GEO, DID ou DST). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

BIO 1334 3 Biodiversité 1
 BIO 1803 3 Écologie et environnement
 CHM 1101 3 Chimie analytique 1
 CHM 1201 3 Chimie inorganique 1
 GEO 1112 3 Système Terre 1
 PHY 1651 3 Mécanique classique 1
 PHY 1972 3 Comprendre l'Univers

Segment 80C2 Concentration Enseignement des mathématiques au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 80C2A Didactique des mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

DID 2260 3 Didactique de la proportionnalité
 DID 6571 3 Didactique de l'algèbre au secondaire
 DID 6573 3 Didactique de la géométrie au secondaire
 DID 6754 3 Didactique des mathématiques et TIC

Bloc 80C2B Complément de formation en mathématiques

Option - 9 crédits.

Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 9 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle MAT, STT, IFT ou DID). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

DID 2280 3 Erreurs et obstacles d'apprentissage en mathématiques
 MAT 1101 3 Mathématiques fondamentales
 MAT 1301 3 Mathématiques élémentaires
 MAT 1332 3 Géométrie euclidienne
 MAT 1720 4 Probabilités
 STT 1700 3 Introduction à la statistique

Segment 80C3 Concentration Enseignement du français au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 80C3A Didactique du français langue d'enseignement

Obligatoire - 15 crédits.

DID 6201 3 Didactique du français et grammaire
 DID 6211 3 Didactique de la lecture

DID 6214 3 Didactique de l'oral
 DID 6216 3 Didactique de l'écriture
 DID 6525 3 Grammaire avancée pour l'enseignement du français

Bloc 80C3B Complément de formation en français langue d'enseignement

Option - 6 crédits.

Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 6 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle FRA, LNG ou DID). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

FRA 1000 3 Approches des études littéraires
 FRA 1005 3 Analyse de textes
 FRA 1027 3 Histoire de la littérature
 LNG 1080 3 Notions de lexicologie, morphologie et sémantique
 LNG 1400 3 Notions de phonétique et de phonologie
 LNG 1540 3 Notions de syntaxe

Segment 80C4 Concentration Enseignement de l'univers social au secondaire

Les crédits de la concentration sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 80C4A Didactique de l'univers social

Obligatoire - 15 crédits.

DID 6150 3 Didactique du monde contemporain
 DID 6151 3 Didactique de l'éducation à la citoyenneté
 DID 6152 3 Didactique de l'histoire
 DID 6153 3 Didactique de la géographie
 DID 6154 3 Débats d'histoire et de géographie au secondaire

Bloc 80C4B Complément de formation en univers social

Option - 6 crédits.

Le responsable du programme, en accord avec le règlement pédagogique, propose à l'étudiant 6 crédits de cours de 1er cycle lui permettant de pallier les lacunes de sa formation initiale disciplinaire (cours de sigle HST, GEO ou DID). Cette liste n'est pas exhaustive. D'autres cours pourraient être demandés à l'étudiant par le responsable du programme, à la suite de l'étude de son dossier.

GEO 1212 3 Espaces globaux, territoires locaux 1
 GEO 1312 3 Développement durable et environnement
 HST 1031 3 Histoire de l'Antiquité
 HST 1041 3 L'Europe moderne
 HST 1051 3 Histoire du Canada jusqu'en 1850
 HST 1052 3 Histoire du Canada depuis 1850

Programme 2-811-1-5

Version 00 (A22)

Maîtrise en éducation, option enseignement des langues (M. Éd.)

OBJECTIFS

La réalité multiculturelle et plurilingue de l'Amérique du Nord, se reflète dans la composition de la salle de classe et fait inévitablement évoluer les pratiques et la réflexion sur l'enseignement des langues, langue d'enseignement comme langue seconde ou étrangère. Cette hétérogénéité de la classe implique de développer des préoccupations d'inclusion auxquelles le recours à la littérature jeunesse permet en partie de répondre.

Ce programme de formation continue ouvre des horizons de développement personnel et professionnel autour des thématiques actuelles en enseignement des langues :

- les enjeux et les défis de l'enseignement des langues;
- l'apprentissage et l'enseignement de la langue par l'oral, la lecture et l'écriture et la

littérature;

- les processus d'acquisition des langues secondes et les approches d'enseignement;
- les approches inclusives d'enseignement des langues (p.ex., fondées sur des approches plurilingues) et la prise en compte du numérique
- l'évaluation de la progression des apprentissages ;

Cette M. Éd. de 45 crédits combinant théorie, pratique et recherche, est constituée uniquement de cours. En plus d'initier les étudiants à la recherche et de développer leurs compétences en enseignement des langues secondes ou en littérature jeunesse, elle vise à développer leur raisonnement professionnel, leur expertise, leurs habiletés de communication, leur compréhension de la justice sociale et de la diversité et leur autonomie. Plus spécifiquement, elle permet d'identifier, de comprendre et de documenter des problématiques professionnelles, de leur trouver des solutions basées sur des choix éclairés par la recherche, de les mettre en pratique et de les expliquer à différents acteurs et actrices du milieu de l'éducation.

Note : La maîtrise en éducation, option enseignement des langues n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner. Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de l'éducation (doctorat de recherche).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en éducation, option enseignement des langues, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (Section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérientiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde/étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale à la Maîtrise en éducation est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études.

La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans), en excluant les trimestres de suspension.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

4. Spécificités du programme

La mobilité étudiante est permise dans le programme de Maîtrise en éducation, option enseignement des langues.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Elle est offerte selon deux concentrations :

- concentration enseignement du français par la littérature jeunesse
- concentration enseignement des langues secondes

Segment 01 Tronc Commun

Cours communs aux deux concentrations.

Le tronc commun comporte 6 crédits obligatoires et 9 à 15 crédits à option.

Bloc 01A Préparation à la pièce maitresse

Obligatoire - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| EDU 6609 | 3 | Recherche en éducation et lecture scientifique |
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |

Bloc 01B Pièce maitresse

Option - 9 crédits.

Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

| | | |
|-----------|---|---------------------|
| EDU 6709 | 9 | Essai de maîtrise |
| EDU 67091 | 0 | Essai de maîtrise 1 |
| EDU 67092 | 0 | Essai de maîtrise 2 |
| EDU 67093 | 9 | Essai de maîtrise 3 |

Bloc 01C Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 6 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| ETA 6809 | 3 | École et réduction des inégalités |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |
| PPA 6274 | 3 | Santé mentale et difficultés scolaires |
| PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| PPA 6430 | 3 | Différenciation pédagogique |

Segment 70C1 Enseignement du français par la littérature jeunesse

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C1A

Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6075 | 3 | Laboratoire d'analyse et de conception didactiques |
| DID 6080 | 3 | Didactique et intégration des matières |
| DID 6205 | 3 | Didactique et littérature de jeunesse |
| DID 6208 | 3 | Littérature et difficultés d'apprentissage |
| DID 6209 | 3 | Didactique de la littérature |
| DID 6213 | 3 | Questions de didactique de la lecture |
| DID 6217 | 3 | Questions de didactique de l'écriture |
| DID 6280 | 3 | Didactique du français : thèmes spécifiques |
| DID 6328 | 3 | Lecture d'images en littérature jeunesse |
| DID 6329 | 3 | Enseignement lexical et littérature jeunesse |
| DID 6480 | 3 | Aborder l'humour en classe |

Segment 70C2 Enseignement des langues secondes

Les crédits de cette concentration sont tous à option.

Bloc 70C2A

Option - Minimum 24 crédits, maximum 27 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6205 | 3 | Didactique et littérature de jeunesse |
| DID 6219 | 3 | Didactique de la grammaire et de la littérature |
| DID 6225 | 3 | Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue |
| DID 6226 | 3 | Évaluation en didactique du français |
| DID 6231 | 3 | Didactique des L2 : théories et approches |
| DID 6232 | 3 | Didactique des langues : thèmes spécifiques |

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6233 | 3 | Didactique des L2 : enseignement intégré |
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français |
| PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |

Programme 2-812-1-3

Version 00 (A06)

Maîtrise en éducation, option générale (M. Éd.)**OBJECTIFS**

Cette Option de la maîtrise professionnelle entend répondre à la mission d'enseignement de l'Université de Montréal en donnant aux étudiants une formation qui les conduise à la fine pointe des connaissances scientifiques et des pratiques professionnelles en éducation; permettre de mieux comprendre les enjeux de l'éducation dans le monde d'aujourd'hui, de réaliser des projets qui ont une signification dans leur milieu et d'approfondir leurs compétences professionnelles; permettre de se constituer un programme d'études qui réponde à des besoins particuliers en puisant dans des cours et des programmes de domaines aussi variés que : administration de l'éducation et des systèmes en éducation, gestion du changement en éducation, didactique, didactique et intégration des matières, intégration pédagogique des technologies, évaluation des compétences, enseignement postsecondaire, insertion professionnelle en enseignement, etc. Ce programme permet donc de se donner une formation universitaire de 2e

cycle en éducation caractérisée par une grande souplesse afin de répondre le mieux possible aux besoins de la clientèle.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la M. Ed., option Générale, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- avoir complété au moins deux microprogrammes ou un D.E.S.S. offerts par la Faculté des sciences de l'éducation
- avoir obtenu, pour chacun des programmes de 2e cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à temps plein, de neuf trimestres (trois ans) pour une personne inscrite à demi-temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

3. Condition d'obtention du diplôme

Une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble de ces 45 crédits de cours et d'activités est requise pour obtenir le grade de maîtrise en éducation, option Générale.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits dont 30 crédits obtenus au cours d'un D.E.S.S. ou au cours de microprogrammes.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 30 à 39 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|----------------------------------|
| EDU 6010 | 3 | Intégration des apprentissages 1 |
| EDU 6015 | 3 | Intégration des apprentissages 2 |

Bloc 70B

Option - Minimum 30 crédits, maximum 39 crédits.

À choisir dans la banque de cours de 2e cycle de la Faculté des sciences de l'éducation.

Bloc 70C

Choix - Maximum 9 crédits.

Programme 2-814-1-1

Version 02 (A20)

Maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé**OBJECTIFS**

L'objectif général de l'option pédagogie universitaire des sciences de la santé est de permettre l'émergence de leaders et d'agents de changement capables d'assumer : 1) la formation des enseignants à la pédagogie dans le champ des sciences de la santé, 2) l'initiation et la mise en place d'innovations pédagogiques ou de réformes des cursus des études en sciences de la santé, et 3) l'adaptation constante des facultés et des écoles des sciences de la santé face aux besoins des sociétés. À la fin du programme, le participant devrait être en mesure :

- De développer des activités pédagogiques (cours, stages, simulations.) et des pratiques d'évaluation (formative et sommative) en s'appuyant sur des données issues de la recherche en pédagogie pour soutenir le développement de multiples compétences chez les étudiants.
- D'assumer la formation cohérente à la pédagogie des enseignants de sa faculté ou de son école pour en faire, à leur tour, des formateurs à la pédagogie;
- De concevoir, justifier et mettre en œuvre des stratégies efficaces pour la réforme des études en sciences de la santé et leur adaptation continue ainsi que le développement de la faculté ou de l'école, le tout pour répondre aux besoins de la société;
- D'amener ses collègues à adhérer et à participer activement aux démarches de changements pédagogiques de sa faculté ou de son école.

L'approche pédagogique fera surtout appel à des travaux à partir d'études de cas et de problèmes à résoudre. Le format de ce programme a été conçu afin de permettre une formation acquise, en grande partie, à distance. Les étudiants bénéficieront à cet égard d'une formation de pointe dans le domaine de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) à des fins d'enseignement. Le travail dirigé de la maîtrise consistera en la planification d'une intervention pédagogique que le candidat souhaiterait conduire dans sa faculté ou son école, puis dans l'élaboration des modalités de mise en œuvre et d'évaluation de ce projet.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME**1. Admission**

Pour être admissible à titre d'étudiant à la maîtrise en éducation, option pédagogie universitaire des sciences de la santé, le candidat doit :

- Détenir un diplôme de premier cycle universitaire dans un domaine des sciences de la santé, et avoir conservé une moyenne générale supérieure à 3.0/4.3 ou l'équivalent.
- Détenir un permis de pratique émis par un ordre professionnel ou un statut de résident en médecine.
- Posséder une expérience clinique, d'au moins deux ans, dans un domaine du champ des sciences de la santé.

Notez que les candidats doivent avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

1.1 Conditions particulières

Notez que les étudiants doivent avoir réussi les 18 crédits du bloc 70A avant l'inscription des autres cours de la M.Éd.

2. Scolarité

La durée minimale de la scolarité est de trois trimestres équivalents plein temps. La durée maximale est de six trimestres à compter de l'inscription initiale du candidat.

3. Statut

Les étudiants doivent s'inscrire à plein temps ou à temps partiel.

4. Transfert

Les étudiants qui complètent avec succès le microprogramme en pédagogie des sciences de la santé peuvent demander leur admission à la présente maîtrise. Les cours obligatoires pour la réussite du microprogramme étant les mêmes que ceux exigés dans le Bloc A de la maîtrise, ces derniers seront ipso facto reconnus comme complétés pour cette option de la Maîtrise en éducation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cette option comporte 45 crédits.

Segment 70

Tous les crédits de cette option sont obligatoires, dont 12 crédits sont attribués à des travaux dirigés.

À moins de circonstances particulières, notez que le bloc 70A doit être complété avant d'entreprendre le bloc 70B.

Bloc 70A

Obligatoire - 18 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PSS 6101 | 3 | Modèles d'enseignement en santé |
| PSS 6102 | 3 | Raisonnement pédagogique en santé |
| PSS 6103 | 3 | Développement des compétences en santé |
| PSS 6201 | 3 | Implantation d'un projet pédagogique en milieu clinique |
| PSS 6202 | 3 | Méthodes actives et réflexivité en santé |
| PSS 6203 | 3 | Évaluation des apprentissages et des compétences |

Bloc 70B

Obligatoire - 15 crédits.

Le PPA6008 peut être remplacé par le cours ETA6505 - Méthodes quantitatives en éducation ou le cours ETA6512 - L'analyse des données qualitatives.

| | | |
|----------|---|--|
| MMD 6314 | 3 | Innovation et recherche en pédagogie de la santé |
| MMD 6315 | 3 | Recherche en pédagogie des sciences de la santé |
| MMD 6316 | 3 | Questions en pédagogie des sciences de la santé |
| PPA 6008 | 3 | Résolution de problèmes en contexte éducationnel |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |

Bloc 70C - Travaux dirigés

Obligatoire - 12 crédits.

Notez que le sigle EDU6020 est l'équivalent des sigles EDU60201 et EDU60202 et que le sigle MMD6325 est l'équivalent des sigles MMD63251 et MMD63252.

| | | |
|-----------|---|---|
| EDU 6020 | 6 | Travail dirigé 1 : innovation péd. en sc. santé |
| EDU 60201 | 0 | Travail dirigé 1.1 : innovation péd. en sc. santé |
| EDU 60202 | 6 | Travail dirigé 1.2 : innovation péd. en sc. santé |
| MMD 6325 | 6 | Travail dirigé 2 : innovation péd. en sc. santé |
| MMD 63251 | 0 | Travail dirigé 2.1 : innovation péd. en sc. santé |
| MMD 63252 | 6 | Travail dirigé 2.2 : innovation péd. en sc. santé |

Programme 2-820-1-9

Version 00 (A20)

Maîtrise en éducation, option éducation préscolaire et enseignement primaire (M. Éd.)

OBJECTIFS

La maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire s'adresse aux titulaires d'un baccalauréat qui ont un intérêt marqué pour l'éducation, les enfants et qui veulent devenir des professionnels de l'enseignement au préscolaire et au primaire. Le programme s'adresse autant aux étudiants qui ont une tâche d'enseignement dans une école ou un établissement d'enseignement privé du Québec, qu'aux étudiants sans lien d'emploi. Une formation pratique intégrée à une formation en didactique, en psychopédagogie et en administration et fondements de l'éducation favorise une insertion

professionnelle réussie, une mise en œuvre des savoirs et des compétences professionnelles au contexte de l'école québécoise et une préparation aux multiples exigences du rôle d'enseignant vis-à-vis les élèves, les parents, les collègues et la communauté. Le programme mène à une maîtrise en éducation, en éducation préscolaire et en enseignement primaire ainsi qu'à l'octroi d'une autorisation légale d'enseigner.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant à la maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales (RPESP);
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou bien attester d'une formation jugée équivalente ;
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent dans le cas d'un baccalauréat obtenu par cumul ;
- se soumettre au test diagnostique de français écrit reconnu ou administré par l'Université (TFLM). En cas d'échec, l'étudiant devra réussir, hors programme, le ou les cours de mise à niveau prescrits par la Faculté, DID1009-Grammaire pour futurs enseignants et/ou DID1010T-Français écrit pour futurs enseignants. Le cours DID1009 doit être réussi au terme de la première année. Le cours DID1010T doit être réussi au terme de la deuxième année. Un second échec au cours DID1009 ou DID1010T entraîne une fin de candidature ;
- réussir le cours complémentaire de mise à niveau DID1000T - Notions de mathématiques au primaire. Le cours DID1000T doit être réussi au terme de la première année. Un second échec à ce cours entraîne une fin de candidature.
- réussir le cours complémentaire DID2000 - Oral. Le cours DID2000 doit être réussi au terme de la deuxième année. Un second échec à ce cours entraîne une fin de candidature.

NOTES :

- Toutes les informations demandées sont essentielles à l'analyse du dossier du candidat. Un dossier incomplet sera refusé.
- Dans le cas des étudiants internationaux, ou autres candidats dont la langue maternelle n'est pas le français ou dont les études antérieures n'ont pas été faites en français, le candidat devra obtenir un score d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI).

1.1. Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Lettre d'intention à joindre obligatoirement à la demande d'admission.
- Attestation d'expérience pertinente au sein d'un établissement scolaire québécois (rémunérée ou non rémunérée).

1.2. Exigences supplémentaires

- Tout candidat sélectionné pourrait être convoqué à une entrevue. Cette entrevue est décisive.

1.3 Conditions de poursuite des études

L'étudiant qui s'est vu imposer des cours hors programme complémentaires jusqu'à 9 crédits, ou préparatoires, jusqu'à 15 crédits, en vertu de l'art. 47, a l'obligation de suivre ces cours dès la première année. Conformément à l'article 19, l'étudiant qui désire abandonner l'un de ces cours doit présenter une demande écrite et motivée, au moins un mois avant la fin de ce cours. La direction du Centre de formation initiale des maîtres (CFIM) accepte ou refuse la demande. L'abandon de ces cours peut entraîner un report d'admission.

Pour s'inscrire au cours EDU6092 Stage 2 Intervention pédagogique, l'étudiant devra avoir réussi le test de français écrit (TECFÉE) reconnu par les universités québécoises pour la certification des futurs enseignants, de même que l'évaluation facultaire du français oral. Les passations du TECFÉE ont lieu trois fois par année.

2. Statut

À temps partiel.

3. Scolarité

- La scolarité minimale est de huit trimestres (2 ans et demi) pour un étudiant inscrit

à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

- La scolarité maximale est de 15 trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à temps partiel pour le programme de 60 crédits, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

Transfert et équivalences

Conformément à l'article 67, section XVI du RPESP.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Cette maîtrise professionnelle comporte un total de 60 crédits.

Segment 70

Les crédits sont tous obligatoires, dont 11 crédits sont attribués à des stages.

Bloc 70A Formation théorique

Obligatoire - 47 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| DID 6301 | 1 | Didactique de l'éthique et de la culture religieuse |
| DID 6302 | 3 | Didactique de l'univers social au primaire |
| DID 6303 | 2 | Didactique des arts plastiques au primaire |
| DID 6304 | 2 | Didactique des mathématiques 1 |
| DID 6305 | 2 | Didactique des mathématiques 2 |
| DID 6306 | 3 | Didactique des mathématiques 3 |
| DID 6307 | 3 | Didactique des sciences et technologies au préscolaire et primaire |
| DID 6308 | 4 | Didactique du français 1 : préscolaire et primaire |
| DID 6309 | 3 | Didactique du français 2 : oral, évaluation, L2, HDAA |
| EDU 6081 | 3 | Fondements et pratiques de l'école inclusive |
| EDU 6084 | 3 | Recherches sur les pratiques enseignantes au préscolaire et au primaire |
| ETA 6021 | 2 | Pratiques évaluatives au préscolaire/primaire |
| ETA 6022 | 2 | Instrumentation pour l'évaluation au préscolaire/primaire |
| ETA 6901 | 3 | L'enseignant, le système éducatif québécois |
| PPA 6031 | 4 | Développement de la pratique enseignante |
| PPA 6032 | 4 | Intervention au préscolaire et fondements développementaux |
| PPA 6033 | 3 | Régulation et gestion de classe au préscolaire/primaire |

Bloc 70B Formation pratique

Obligatoire - 13 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| EDU 6082 | 1 | Laboratoire d'intégration interdisciplinaire 1 |
| EDU 6083 | 1 | Laboratoire d'intégration interdisciplinaire 2 |
| EDU 6091 | 1 | Stage 1 Initiation professionnelle |
| EDU 6092 | 4 | Stage 2 Intervention pédagogique |
| EDU 6093 | 6 | Stage 3 Intégration professionnelle |

Programme 2-823-1-1

Version 01 (E08)

Maîtrise en éducation, option intervention éducative (M. Éd.)

OBJECTIFS

Cette Option permet à l'étudiant d'approfondir sa formation en fonction des orientations suivantes : professionnalisation et formation continue, réforme du système éducatif et compétence professionnelle, centration sur le projet de la personne en formation continue. Elle vise également à rendre l'étudiant apte à analyser sa pratique professionnelle avec sens critique, à résoudre efficacement des problèmes contextualisés issus de situations pédagogiques et éducatives réelles, à intervenir de manière adaptée aux besoins des jeunes ou des adultes, à faire preuve d'autonomie et d'initiative dans sa pratique professionnelle et à prendre en charge sa formation continue.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M. Éd., option Intervention éducative, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent à moins que l'expérience professionnelle acquise ne démontre des aptitudes particulières
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

2. Scolarité

La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour une personne inscrite à plein temps et de douze trimestres (quatre ans) pour une personne inscrite à temps partiel, en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits dont un minimum de 42 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 33 à 39 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PPA 6001 | 2 | Séminaire développement professionnel 1 |
| PPA 6006 | 1 | Séminaire développement professionnel 2 |
| PPA 6008 | 3 | Résolution de problèmes en contexte éducatif |

Bloc 70B

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| PPA 6003 | 3 | Séminaire d'intégration : bilan |
| PPA 6004 | 3 | Séminaire d'accompagnement au travail dirigé |
| PPA 6010 | 3 | Programme de lecture |
| PPA 6030 | 9 | Travail dirigé en éducation |

Bloc 70C Formation fondamentale

Option - Minimum 21 crédits, maximum 27 crédits.

Cours choisis parmi les cours offerts par le Département de psychopédagogie et d'andragogie.

Bloc 70D Formation complémentaire en éducation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours choisis dans la banque de cours des études supérieures de la Faculté des sciences de l'éducation (cours de sigle DID, ETA, PLU et PPA).

Bloc 70E Cours libres

Choix - Maximum 6 crédits.

Élargissement culturel de 1er ou de 2e cycle. Les cours de base en informatique et les cours de langue sont exclus. Maximum de un cours de 1er cycle.

Maximum de 3 crédits de 1er cycle

L'étudiant peut prendre un maximum de 3 crédits de 1er cycle dans le bloc 70E.

Programme 2-827-1-3

Version 00 (A22)

Maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels (M. Éd.)

OBJECTIFS

Compte tenu de la constante transformation des milieux éducatifs et des besoins des apprenants et des professionnels de l'éducation, les individus ouvrant ou désirant ouvrir dans ces milieux doivent identifier les enjeux éducatifs actuels et être en mesure d'y faire face. Cela est rendu possible grâce au renouvellement de leurs pratiques, au développement d'une réflexion ciblée et au développement de connaissances et de compétences nécessaires à l'identification et la prise en compte de ces enjeux.

Dans ce programme de maîtrise de 45 crédits, il est question des enjeux entourant a) l'équité, la diversité et l'inclusion, b) la pertinence et la mise en œuvre des interventions auprès des apprenant.es, c) les pratiques évaluatives, d) la collaboration entre les différents acteurs et actrices du milieu éducatif et e) le recours au numérique en éducation. Ce programme vise à développer ou à consolider le raisonnement et l'autonomie professionnels des étudiants. Plus spécifiquement, il leur permet de faire des choix professionnels éclairés et de les expliquer, de mieux identifier et documenter les problématiques professionnelles qui les concernent et d'y trouver des solutions et de collaborer harmonieusement avec les différents acteurs du milieu de l'éducation.

Tous les professionnels ouvrant en milieu scolaire, peu importe leur secteur d'activité, sont susceptibles de tirer profit de ce programme. Celui-ci n'est pas qualifiant et ne mène pas à l'obtention d'un brevet d'enseignement, mais il contribue à la formation que les étudiants auront suivie initialement et leur permettra de développer ou de consolider des compétences recherchées.

Note : La M. Éd. en pratiques et enjeux éducatifs actuels n'est pas une formation qualifiante et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner. Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de l'éducation (doctorat de recherche).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admis à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en éducation, option pratiques et enjeux éducatifs actuels, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 (ou l'équivalent) ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérimentiels du Bureau du registraire
- réussir, pour tout candidat non francophone, un test de français langue seconde ou étranger et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français

2. Scolarité

La scolarité minimale à la Maîtrise en éducation est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans).

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est inscrit à temps partiel.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A Introduction aux enjeux éducatifs

Obligatoire - 15 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| DID 6080 | 3 | Didactique et intégration des matières |
| EDU 6585 | 3 | Collaboration et nouvelles pratiques éducatives |
| ETA 6536 | 3 | Évaluation de l'apprentissage |
| ETA 6809 | 3 | École et réduction des inégalités |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |

Bloc 70B Préparation à la pièce maitresse

Obligatoire - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| EDU 6609 | 3 | Recherche en éducation et lecture scientifique |
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |

Bloc 70C Pièce maitresse

Option - 9 crédits.

Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

| | | |
|-----------|---|---------------------|
| EDU 6709 | 9 | Essai de maîtrise |
| EDU 67091 | 0 | Essai de maîtrise 1 |
| EDU 67092 | 0 | Essai de maîtrise 2 |
| EDU 67093 | 9 | Essai de maîtrise 3 |

Bloc 70D Approfondissement

Option - Maximum 15 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6205 | 3 | Didactique et littérature de jeunesse |
| DID 6225 | 3 | Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue |
| DID 6226 | 3 | Évaluation en didactique du français |
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français |
| DID 6740 | 3 | Difficultés d'apprentissage des mathématiques |
| DID 6741 | 3 | Évaluation en didactique des mathématiques |
| ETA 6568 | 3 | Évaluation: aspects éthiques |
| PPA 6211 | 3 | Jeu, apprentissage et développement de l'enfant |
| PPA 6226 | 3 | Recherches, tendances en technopédagogie |
| PPA 6274 | 3 | Santé mentale et difficultés scolaires |
| PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |
| PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| PPA 6413 | 3 | École et prévention de l'inadaptation |
| PPA 6428 | 3 | EHDAA : collaboration école-famille |
| PPA 6430 | 3 | Différenciation pédagogique |
| PPA 6673 | 3 | Pédagogie inclusive et ressources numériques |
| PPA 6674 | 3 | Formation à distance : conception et encadrement |

Bloc 70E Complément de formation: cheminement d'un microprogramme

Option - Maximum 15 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devez avoir réussi l'un des microprogrammes suivants ou toute autre formation jugée équivalente. L'approbation du responsable de programme est requise.

Microprogramme de deuxième cycle individualisé en éducation (2-812-6-9)

Microprogramme de deuxième cycle en évaluation des compétences (2-801-6-2)

Microprogramme de deuxième cycle en intégration du numérique (2-823-6-4)

Maîtrise en éducation, option orthopédagogie (M. Éd.)**OBJECTIFS**

La maîtrise en éducation, option orthopédagogie, vise le développement professionnel continu des enseignants, des orthopédagogues ou des professionnels non enseignants qui ont à soutenir des élèves ou étudiants ayant des besoins particuliers, c'est-à-dire les élèves à risque d'échec scolaire, handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (HDAA) ou en situation de handicap dans leur cheminement scolaire. La formation s'adresse également aux professionnels de l'enseignement qui agissent à titre de consultants auprès des élèves, des étudiants ou de leurs enseignants.

La formation de 45 crédits en orthopédagogie permettra aux personnes initialement diplômées en enseignement d'affiner et de consolider le développement de leurs compétences en enseignement en plus de développer de nouvelles compétences spécifiques à la formation professionnelle de 2e cycle en éducation.

Note : La maîtrise en éducation, option orthopédagogie n'est pas une formation qualifiante en orthopédagogie et ne permet pas l'obtention d'un brevet d'enseignement ou d'une autorisation d'enseigner. Elle ne mène pas nécessairement au doctorat en sciences de l'éducation (doctorat de recherche).

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la maîtrise en éducation, option orthopédagogie, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un baccalauréat en éducation préscolaire-primaire ou en adaptation scolaire et d'un brevet d'enseignement du Québec. Les candidats qui détiennent un diplôme d'enseignement d'une autre discipline et les candidats canadiens (hors Québec) ayant un brevet d'enseignement seront considérés, mais pourraient avoir à suivre des cours préparatoires ou complémentaires dont le nombre de crédits peut varier entre 3 et 24 crédits de 1er cycle. Ces cours sont offerts le jour seulement.
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent ou la moyenne exigée par l'université d'origine pour l'admission à un programme de 2e cycle, si celle-ci est plus élevée. L'expérience en enseignement, si elle équivaut à au moins cinq ans, pourrait être prise en compte pour des fins d'admission dans le cas où un étudiant aurait obtenu une note moyenne se situant entre 2,7 et 2,99. Pour plus d'informations, consultez la page Reconnaissance des acquis expérimentiels du Bureau du registraire
- réussir, pour le candidat titulaire d'un diplôme de 1er cycle en éducation d'une université anglophone ou hors Québec, un test de français langue seconde ou étrangère et présenter un résultat de C1 en compréhension écrite et orale ET en production écrite et orale à un test standardisé comme le TEF, le TCF ou le DALF ou avoir complété au moins 3 années de cours (90 crédits) entièrement en français dans une université francophone;
- détenir une autorisation permanente d'enseigner au Québec (refus des détenteurs de permis probatoire ou d'autorisation provisoire d'enseignement) OU
- détenir l'équivalent de l'autorisation permanente d'enseigner dans son pays d'origine (pas de tolérance d'enseignement, d'autorisation provisoire ou temporaire ni d'équivalent au statut de suppléance ne sera admis); si une telle autorisation n'est pas disponible dans le pays d'origine, une preuve d'expérience minimale de 5 ans en enseignement dans le pays de formation est demandée.

Le candidat doit avoir une bonne connaissance de l'anglais écrit (capacité de lecture).

Le doyen n'est pas tenu d'admettre tous les candidats qui satisfont aux conditions d'admissibilité.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Attestation de résultat d'un test de français
- Autorisation permanente d'enseigner au Québec

2. Scolarité

La scolarité minimale à la M. Éd. est de trois trimestres à plein temps. Cependant, les étudiants ne peuvent tenir pour acquis que ce programme d'études sera complété en trois trimestres. Il faut au préalable vérifier l'offre de cours proposée et prévoir plus de temps que le minimum requis dans ce programme d'études. La scolarité maximale est de six trimestres à plein temps (deux ans) et de douze trimestres à temps partiel (quatre ans) en excluant les trimestres de suspension ou de préparation. Tous les cours, à l'exception des cours préparatoires et complémentaires, sont offerts le soir ou la fin de semaine.

3. Statut

Aux trimestres d'automne et d'hiver, l'étudiant est réputé inscrit à plein temps s'il suit minimalement neuf crédits de cours. Au trimestre d'été, il doit s'inscrire à six crédits pour être réputé inscrit à plein temps. Autrement, il est réputé inscrit à temps partiel.

4. Spécificité

La mobilité étudiante est permise dans le programme de Maîtrise en éducation, option orthopédagogie.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits.

Segment 70

Les crédits de la maîtrise sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 33 crédits à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français |
| DID 6740 | 3 | Difficultés d'apprentissage des mathématiques |
| PPA 6416 | 3 | Étude des difficultés à apprendre |
| PPA 6433 | 3 | Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention |

Bloc 70B Application et développement en orthopédagogie

Option - 9 crédits.

Les cours EDU67091, EDU67092 et EDU67093 sont équivalents au cours EDU6709.

| | | |
|-----------|---|---|
| EDU 6014A | 3 | Développement professionnel de l'orthopédagogue 1 |
| EDU 6014B | 3 | Développement professionnel de l'orthopédagogue 2 |
| EDU 6014C | 3 | Développement professionnel de l'orthopédagogue 3 |
| EDU 6709 | 9 | Essai de maîtrise |
| EDU 67091 | 0 | Essai de maîtrise 1 |
| EDU 67092 | 0 | Essai de maîtrise 2 |
| EDU 67093 | 9 | Essai de maîtrise 3 |

Bloc 70C Dimensions psychopédagogiques

Option - Maximum 18 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC |
| PPA 6274 | 3 | Santé mentale et difficultés scolaires |
| PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |
| PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| PPA 6301 | 3 | Enseignement et TSA |
| PPA 6304 | 3 | Modèles de service à l'école |
| PPA 6403 | 3 | Question spécifique en orthopédagogie |
| PPA 6413 | 3 | École et prévention de l'inadaptation |
| PPA 6415 | 3 | Soutien à l'apprentissage à l'école |
| PPA 6419 | 3 | Problèmes de comportement à l'école |
| PPA 6428 | 3 | EHDA : collaboration école-famille |
| PPA 6429 | 3 | Enseignement et incapacités intellectuelles |
| PPA 6430 | 3 | Différenciation pédagogique |
| PPA 6431 | 3 | Apprendre en lisant et soutien aux élèves |

| | | |
|----------|---|--|
| PPA 6432 | 3 | Problème de violence en milieu scolaire |
| PPA 6434 | 3 | Éducation et douance |
| PPA 6614 | 3 | Difficultés d'apprentissage de l'adulte |
| PPA 6673 | 3 | Pédagogie inclusive et ressources numériques |

Bloc 70D Dimensions orthodidactiques

Option - Maximum 18 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6208 | 3 | Littérature et difficultés d'apprentissage |
| DID 6218 | 3 | Lecture et résolution de problèmes mathématiques |
| DID 6226 | 3 | Évaluation en didactique du français |
| DID 6485 | 3 | Handicaps sensoriels et apprentissage |
| DID 6741 | 3 | Évaluation en didactique des mathématiques |
| DID 6745 | 3 | Jeux et résolution de problèmes mathématiques |

Bloc 70E Enjeux transversaux en éducation

Option - Maximum 12 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| EDU 6410 | 3 | Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage |
| EDU 6609 | 3 | Recherche en éducation et lecture scientifique |
| ETA 6655 | 3 | Pratique professionnelle et éthique |
| ETA 6809 | 3 | École et réduction des inégalités |

Bloc 70F Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Afin de compléter ce bloc, vous devez vous inscrire à l'un des cours proposés, ou tout autre cours jugé pertinent parmi la banque de cours de cycles supérieurs des sciences de l'éducation excluant les cours de la Maîtrise en éducation, option Enseignement au secondaire (2-811-1-3) et la Maîtrise en éducation, option Éducation préscolaire et enseignement primaire (2-820-1-9).

L'approbation du responsable de programme est requise.

| | | |
|----------|---|---|
| DID 6080 | 3 | Didactique et intégration des matières |
| EDU 6585 | 3 | Collaboration et nouvelles pratiques éducatives |

FORMATION À LA RECHERCHE EN ÉDUCATION

Programme 2-812-1-0

Version 00 (A20)

Maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.)**OBJECTIFS**

D'une manière générale, le programme de maîtrise en sciences de l'éducation (M.A.) a pour objectif de former les étudiants à la recherche. À cet égard, ce programme constitue la voie normale d'accès au doctorat. Plus spécifiquement, il vise à former des chercheurs dans différents champs, domaines ou expertises en lien avec les sciences de l'éducation, notamment : l'administration, l'andragogie, la didactique des différentes matières scolaires (arts, français, langues secondes et étrangères, mathématiques, sciences, sciences humaines), l'enseignement et l'apprentissage, l'enseignement supérieur, les fondements de l'éducation, la mesure et l'évaluation en éducation, l'intervention éducative, l'orthopédagogie, la psychopédagogie, etc.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des Études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier au programme de M.A. en sciences de l'éducation, le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales;
- Être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation, ou d'un autre diplôme de 1er cycle préparant adéquatement aux études qu'il veut entreprendre, ou bien attester d'une formation jugée équivalente;

- Avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire d'information et de motivation

1.2. Connaissances préalables requises

- Faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise (un candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance du français).

2. Statut

- Temps plein ou demi-temps

3. Scolarité minimale et maximale

La scolarité minimale exigée pour un programme de maîtrise est de trois trimestres à plein temps ou l'équivalent. La scolarité maximale est de six trimestres (deux ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de neuf trimestres (trois ans) pour un étudiant inscrit à demi-temps, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

La maîtrise comporte 45 crédits, répartis de la façon suivante : un tronc commun (segment 01) et trois concentrations (segments 70, 71 et 72).

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 18 crédits répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A

Obligatoire - 12 crédits.

| | | |
|----------|---|-----------------------------------|
| EDU 6006 | 3 | Épistémologie et recherche |
| EDU 6600 | 3 | Séminaire de recherche |
| EDU 6715 | 3 | Recherche et analyse quantitative |
| EDU 6716 | 3 | Recherche et analyse qualitative |

Bloc 01B

Option - 6 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6009 | 3 | Recherche en didactique : concepts fondamentaux |
| DID 6010 | 3 | Programme de lectures individuelles |
| DID 6040 | 3 | Internat de recherche : éducation |
| DID 6080 | 3 | Didactique et intégration des matières |
| DID 6150 | 3 | Didactique du monde contemporain |
| DID 6151 | 3 | Didactique de l'éducation à la citoyenneté |
| DID 6152 | 3 | Didactique de l'histoire |
| DID 6153 | 3 | Didactique de la géographie |
| DID 6154 | 3 | Débats d'histoire et de géographie au secondaire |
| DID 6201 | 3 | Didactique du français et grammaire |
| DID 6205 | 3 | Didactique et littérature de jeunesse |
| DID 6208 | 3 | Littérature et difficultés d'apprentissage |
| DID 6209 | 3 | Didactique de la littérature |
| DID 6211 | 3 | Didactique de la lecture |
| DID 6213 | 3 | Questions de didactique de la lecture |
| DID 6214 | 3 | Didactique de l'oral |
| DID 6216 | 3 | Didactique de l'écriture |
| DID 6217 | 3 | Questions de didactique de l'écriture |
| DID 6218 | 3 | Lecture et résolution de problèmes mathématiques |
| DID 6225 | 3 | Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue |
| DID 6226 | 3 | Évaluation en didactique du français |
| DID 6231 | 3 | Didactique des L2 : théories et approches |
| DID 6232 | 3 | Didactique des langues : thèmes spécifiques |
| DID 6280 | 3 | Didactique du français : thèmes spécifiques |

| | | | | | |
|----------|---|---|-----------|---|--|
| DID 6480 | 3 | Aborder l'humour en classe | PPA 6274 | 3 | Santé mentale et difficultés scolaires |
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français | PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |
| DID 6485 | 3 | Handicaps sensoriels et apprentissage | PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| DID 6525 | 3 | Grammaire avancée pour l'enseignement du français | PPA 6301 | 3 | Enseignement et TSA |
| DID 6571 | 3 | Didactique de l'algèbre au secondaire | PPA 6304 | 3 | Modèles de service à l'école |
| DID 6573 | 3 | Didactique de la géométrie au secondaire | PPA 6400 | 3 | Différenciation pédagogique et ÉHDAA |
| DID 6740 | 3 | Difficultés d'apprentissage des mathématiques | PPA 6403 | 3 | Question spécifique en orthopédagogie |
| DID 6741 | 3 | Évaluation en didactique des mathématiques | PPA 6413 | 3 | École et prévention de l'inadaptation |
| DID 6745 | 3 | Jeux et résolution de problèmes mathématiques | PPA 6415 | 3 | Soutien à l'apprentissage à l'école |
| DID 6754 | 3 | Didactique des mathématiques et TIC | PPA 6416 | 3 | Étude des difficultés à apprendre |
| DID 6867 | 3 | Didactique des sciences | PPA 6419 | 3 | Problèmes de comportement à l'école |
| DID 6868 | 3 | Le laboratoire en didactique des sciences | PPA 6428 | 3 | EHDA : collaboration école-famille |
| DID 6869 | 3 | Didactique des sciences et technologies : thèmes | PPA 6429 | 3 | Enseignement et incapacités intellectuelles |
| DID 6909 | 3 | Écriture scientifique et professionnelle | PPA 6430 | 3 | Différenciation pédagogique |
| EDU 6410 | 3 | Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage | PPA 6431 | 3 | Apprendre en lisant et soutien aux élèves |
| ETA 6010 | 3 | Programme de lectures individuelles | PPA 6432 | 3 | Problème de violence en milieu scolaire |
| ETA 6060 | 3 | Élaboration et évaluation de programmes | PPA 6433 | 3 | Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention |
| ETA 6065 | 3 | Évaluation et compétences | PPA 6440 | 3 | Savoirs enseignants: modèles d'analyse |
| ETA 6105 | 3 | Efficacité, équité et qualité en éducation | PPA 6445 | 3 | Raisonnement pédagogique de l'enseignant |
| ETA 6120 | 3 | Analyse des politiques en éducation | PPA 6609 | 3 | Atelier d'intégration du web |
| ETA 6400 | 3 | Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur | PPA 6616 | 3 | Encadrement aux études supérieures |
| ETA 6401 | 3 | Leadership et milieux professionnels au supérieur | PPA 6668P | 3 | Design et production de vidéos pédagogiques |
| ETA 6402 | 3 | Internationalisation de l'enseignement supérieur | | | |
| ETA 6538 | 3 | TIC et évaluation | | | |
| ETA 6541 | 3 | Instruments pour l'évaluation | | | |
| ETA 6542 | 3 | Concevoir et valider des instruments d'évaluation | | | |
| ETA 6543 | 3 | Exploitation des données et prise de décision | | | |
| ETA 6808 | 3 | Stress, santé mentale et gestion en éducation | | | |
| ETA 6906 | 3 | Théories des organisations d'éducation | | | |
| ETA 6917 | 3 | Étude comparée en administration de l'éducation | | | |
| ETA 6937 | 3 | Organisation éducative: pouvoir et micropolitique | | | |
| ETA 6997 | 3 | Séminaire thématique en administration 1 | | | |
| ETA 6998 | 3 | Séminaire thématique en administration 2 | | | |
| PLU 6035 | 3 | Enseigner au collégial aujourd'hui | | | |
| PLU 6038 | 3 | Enseigner à l'université aujourd'hui | | | |
| PLU 6040 | 3 | Éducation : construction des rapports ethniques | | | |
| PPA 6008 | 3 | Résolution de problèmes en contexte éducationnel | | | |
| PPA 6009 | 3 | Recherche en PPA : concepts fondamentaux | | | |
| PPA 6010 | 3 | Programme de lecture | | | |
| PPA 6015 | 3 | Méthodes d'enseignement et TIC | | | |
| PPA 6201 | 3 | Gestion de classe et résolution de problèmes | | | |
| PPA 6211 | 3 | Jeu, apprentissage et développement de l'enfant | | | |
| PPA 6215 | 3 | Hétérogénéité ethnoculturelle en classe | | | |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC | | | |
| PPA 6226 | 3 | Recherches, tendances en technopédagogie | | | |
| PPA 6227 | 3 | Question spécifique en psychopédagogie | | | |
| PPA 6228 | 3 | Psychopédagogie et développement de compétences | | | |
| PPA 6229 | 3 | Implication parentale et réussite scolaire | | | |
| PPA 6245 | 3 | Modèles d'enseignement | | | |
| PPA 6256 | 3 | Analyse de pratiques pédagogiques | | | |
| PPA 6265 | 3 | Sciences cognitives et psychopédagogie | | | |

Segment 70 Didactique

Cette concentration comporte 27 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 27 crédits.

| | | |
|----------|----|--------------------|
| DID 6491 | 12 | Devis de recherche |
| DID 6495 | 15 | Mémoire |

Segment 71 Administration et fondements de l'éducation

Cette concentration comporte 27 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 27 crédits.

| | | |
|----------|----|--------------------|
| ETA 6491 | 12 | Devis de recherche |
| ETA 6495 | 15 | Mémoire |

Segment 72 Psychopédagogie et andragogie

Cette concentration comporte 27 crédits obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 27 crédits.

| | | |
|----------|----|--------------------|
| PPA 6491 | 12 | Devis de recherche |
| PPA 6495 | 15 | Mémoire |

Programme 2-814-1-0
Version 01 (A06)

Maîtrise en sciences de l'éducation, option pédagogie universitaire des sciences médicales (M.A.)

OBJECTIFS

L'option Pédagogie universitaire des sciences médicales vise spécifiquement à former des professionnels qui auront les habiletés nécessaires pour planifier, réaliser et publier un projet de recherche en éducation dans leur milieu de pratique, tout en étant capables de justifier chacun des choix méthodologiques effectués.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier à la M.A. en sciences de l'éducation, option Pédagogie universitaire des sciences médicales, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
- être titulaire d'un diplôme de 1er cycle de la Faculté des sciences de l'éducation ou en sciences médicales, ou attester d'une formation équivalente
- avoir obtenu, au 1er cycle, une moyenne d'au moins 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent
- avoir une expérience d'enseignement postsecondaire des sciences médicales
- faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire de motivation M.A. (Formulaire départemental)

STRUCTURE DU PROGRAMME

L'option Pédagogie universitaire des sciences médicales de la maîtrise comporte 45 crédits de 2e cycle.

Segment 70

Les crédits de l'Option sont répartis de la façon suivante: 36 crédits obligatoires dont 30 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un mémoire et 9 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Afin de remplacer le cours "MMD6300 - Apprentissage et enseignement en sc. de la santé" qui n'est plus offert, choisir un cours parmi les deux cours suivants: "PSS6101 - Modèles d'enseignement en sciences de la santé" ou "PLU6035 - Enseigner au collégial aujourd'hui". Dans le cas où le cours MMD6301 n'est pas offert à un trimestre quelconque, vous pourrez le remplacer par le "PPA6000 - Séminaire de recherche".

Bloc 70B

Option - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|---|
| DID 6009 | 3 | Recherche en didactique : concepts fondamentaux |
| ETA 6032 | 3 | Méthodes de recherche en éducation |
| PPA 6009 | 3 | Recherche en PPA : concepts fondamentaux |

Bloc 70C

Option - 3 crédits.

| | | |
|----------|---|-------------------------------------|
| ETA 6505 | 3 | Méthodes quantitatives en éducation |
| ETA 6512 | 3 | L'analyse des données qualitatives |

Bloc 70D

Option - 3 crédits.

L'étudiant peut substituer au cours MMD 6303 tout cours de la Faculté des sciences de l'éducation ou de la Faculté de médecine, avec l'accord du directeur de programme.

| | | |
|----------|---|--|
| MMD 6303 | 3 | Lecture dirigée : éducation en sciences de santé |
|----------|---|--|

Bloc 70E Recherche et mémoire

Obligatoire - 30 crédits.

| | | |
|----------|----|-----------|
| EDU 6090 | 15 | Recherche |
| EDU 6095 | 15 | Mémoire |

Programme 3-801-1-1

Version 01 (H20)

Doctorat en administration de l'éducation (D. Éd.)

OBJECTIFS

L'objectif général du programme proposé est de rendre des cadres et des hauts cadres des

institutions et des systèmes d'éducation aptes d'une part, à rendre explicites les savoirs mis en oeuvre dans les pratiques et à les examiner avec une distance critique; et, d'autre part, à contribuer au développement des connaissances et des pratiques professionnelles reconnues par les pairs et validées par des méthodes de recherche admises dans la discipline, participant ainsi au développement de leur professionnalité et à l'accroissement de celle de leurs collaborateurs.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Dans ce programme d'études, les études sont régies par le Règlement des études supérieures et postdoctorales (www.etudes.umontreal.ca/reglements/etudes_superieuresPostdoc.html) et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme doctorat en administration de l'éducation, le candidat doit :

- satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (chapitre II- section II) du Règlement pédagogique des Études supérieures et postdoctorales
 - être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise en éducation, option administration de l'éducation de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation du directeur de département. Dans ce cas, le comité d'admission évaluera s'il est nécessaire que l'étudiant suive une formation préparatoire ou complémentaire et en déterminera la teneur;
 - avoir obtenu au 2e cycle une moyenne d'au moins 3,5 sur 4,3 ou l'équivalent;
- Il est important d'avoir une connaissance suffisante du français parlé et écrit.

Le candidat réputé non francophone doit, si la Faculté l'exige, réussir un test de français langue étrangère. Il doit présenter un résultat d'au moins 785/990 au Test de français international (TFI) ou de C1 aux DELF, TCF ou TEF, qui sont des tests basés sur les niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR), en compréhension orale, compréhension écrite et production écrite.

Il est aussi important d'avoir une connaissance suffisante de la langue anglaise (lecture). À la suite de l'étude du dossier, il faudra passer une entrevue avec un comité d'admission composé de professeurs du Département d'administration et fondements de l'éducation.

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Deux lettres de recommandation attestant notamment de son cheminement professionnel.
- Un texte clair et précis d'au plus 2 000 mots présentant le contexte et la problématique du sujet de recherche qu'il propose.

2. Statut des étudiants

À l'exception des trimestres d'été des deux premières années de la scolarité pendant lesquels les étudiants doivent s'inscrire à plein temps, le programme de doctorat en administration de l'éducation (D.Ed.) n'admet qu'un seul statut d'étudiant, le demi temps, les activités du programme supposant que les étudiants maintiennent leur emploi.

3. Scolarité

La scolarité minimale est de 10 trimestres : 2 trimestres à plein temps et 8 trimestres à demi temps. L'inscription est à plein temps lors des deux premiers trimestres d'été. La scolarité maximale est de dix-huit trimestres (six ans), en excluant les trimestres de suspension ou de préparation.

4. Directeur d'essai doctoral

L'essai doctoral se réalise sous la supervision d'un professeur. Le directeur d'essai doctoral doit être attribué à l'étudiant normalement à la fin du premier trimestre (résidence 1) et au plus tard à la fin de la première année.

Le directeur d'essai doctoral peut s'adjoindre un collègue ou un expert du milieu pour conseiller l'étudiant dans sa démarche.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits.

Segment 70

Les crédits du D. Ed. sont tous obligatoires, dont 60 crédits attribués à la recherche et à la rédaction d'un essai doctoral.

Bloc 70A Savoirs fondamentaux

Obligatoire - 12 crédits.

| | | |
|----------|---|--|
| ETA 7901 | 3 | Modélisation des pratiques professionnelles 1 en admin. de l'éducation |
| ETA 7902 | 3 | Modélisation des pratiques professionnelles 2 en admin. de l'éducation |
| ETA 7905 | 3 | Leadership et activité professionnelle en éducation |
| ETA 7916 | 3 | Paradigme professionnel et épistémologie en éducation |

Bloc 70B Essai d'habilitation*Obligatoire - 18 crédits.*

| | | |
|-----------|----|---|
| ETA 7910 | 3 | Lectures individuelles en admin. de l'éducation |
| ETA 79171 | 0 | Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 1 |
| ETA 79172 | 0 | Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 2 |
| ETA 79173 | 12 | Séminaire d'élaboration de l'essai d'habilitation 3 |
| ETA 7918 | 3 | Symposium de revue par les pairs |

Bloc 70C Essai doctoral*Obligatoire - 60 crédits.*

| | | |
|-----------|----|--|
| ETA 7900 | 0 | Examen général de doctorat |
| ETA 7913 | 36 | Essai doctoral |
| ETA 7919 | 3 | Séminaire d'élaboration du projet d'essai doctoral |
| ETA 79211 | 0 | Séminaire d'essai doctoral 1 |
| ETA 79212 | 3 | Séminaire d'essai doctoral 2 |
| ETA 7925 | 18 | Projet d'essai doctoral |

Programme 3-812-1-0

Version 00 (A20)

Doctorat en sciences de l'éducation (Ph. D.)**OBJECTIFS**

Le Ph.D. en sciences de l'éducation est un programme de formation à la recherche. Plus spécifiquement, ce programme vise à former des chercheurs dans différents champs, domaines ou expertises en lien avec les sciences de l'éducation, notamment : l'administration, l'andragogie, la didactique des différentes matières scolaires (arts, français, langues secondes et étrangères, mathématiques, sciences, sciences humaines), l'enseignement et l'apprentissage, l'enseignement supérieur, les fondements de l'éducation, la mesure et l'évaluation en éducation, l'intervention éducative, l'orthopédagogie, la psychopédagogie, etc.

RÈGLEMENT DES ÉTUDES - DISPOSITIONS PROPRES AU PROGRAMME

Les études sont régies par le Règlement des Études supérieures et postdoctorales et par les dispositions suivantes :

1. Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au programme de Ph. D. (sciences de l'éducation), le candidat doit :

- Satisfaire aux conditions générales d'admissibilité (section XI) du Règlement pédagogique des études supérieures et postdoctorales
- Être titulaire d'un grade équivalent à la maîtrise de l'Université de Montréal ou attester d'une formation jugée équivalente par le doyen, sur recommandation de l'autorité compétente
- Dans des cas exceptionnels, être titulaire d'un baccalauréat et, sur recommandation de l'autorité compétente, être autorisé à s'inscrire à un programme spécial de doctorat
- Avoir obtenu au 2^e cycle une moyenne d'au moins 3,3 sur 4,3 ou l'équivalent

1.1 Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission

- Questionnaire d'information et de motivation

1.2. Connaissances préalables requises

- Faire preuve d'une bonne connaissance des langues française et anglaise (un candidat peut être appelé à se soumettre à un test de connaissance du français).

2. Statut

- Temps plein ou demi-temps

3. Scolarité minimale et maximale

La scolarité minimale exigée pour un programme de doctorat est de six trimestres (deux ans) à plein temps ou l'équivalent. Elle se déroule à l'Université de Montréal ou en un lieu autorisé par le doyen. La scolarité maximale est de quinze trimestres (cinq ans) pour un étudiant inscrit à plein temps et de dix-huit trimestres (six ans) pour un étudiant inscrit à demi temps ou à temps partiel, en excluant les interruptions ou les congés ou les trimestres de préparation.

STRUCTURE DU PROGRAMME

Le doctorat comporte 90 crédits, répartis de la façon suivante : un tronc commun (segment 01) et trois concentrations (segments 70, 71 et 72).

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte 12 crédits, répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A*Obligatoire - 6 crédits.*

| | | |
|-----------|---|-------------------------|
| EDU 77011 | 0 | Séminaire de doctorat 1 |
| EDU 77012 | 3 | Séminaire de doctorat 1 |
| EDU 77021 | 0 | Séminaire de doctorat 2 |
| EDU 77022 | 3 | Séminaire de doctorat 2 |

Bloc 01B*Option - 3 crédits.*

| | | |
|----------|---|---|
| EDU 7715 | 3 | Recherche et analyse quantitative avancée |
| EDU 7716 | 3 | Recherche et analyse qualitative avancée |

Bloc 01C*Option - 3 crédits.*

| | | |
|----------|---|--|
| DID 6009 | 3 | Recherche en didactique : concepts fondamentaux |
| DID 6040 | 3 | Internat de recherche : éducation |
| DID 6080 | 3 | Didactique et intégration des matières |
| DID 6150 | 3 | Didactique du monde contemporain |
| DID 6151 | 3 | Didactique de l'éducation à la citoyenneté |
| DID 6152 | 3 | Didactique de l'histoire |
| DID 6153 | 3 | Didactique de la géographie |
| DID 6154 | 3 | Débats d'histoire et de géographie au secondaire |
| DID 6201 | 3 | Didactique du français et grammaire |
| DID 6205 | 3 | Didactique et littérature de jeunesse |
| DID 6208 | 3 | Littérature et difficultés d'apprentissage |
| DID 6209 | 3 | Didactique de la littérature |
| DID 6211 | 3 | Didactique de la lecture |
| DID 6213 | 3 | Questions de didactique de la lecture |
| DID 6214 | 3 | Didactique de l'oral |
| DID 6216 | 3 | Didactique de l'écriture |
| DID 6217 | 3 | Questions de didactique de l'écriture |
| DID 6218 | 3 | Lecture et résolution de problèmes mathématiques |
| DID 6225 | 3 | Enseigner en milieu pluriethnique et plurilingue |
| DID 6226 | 3 | Évaluation en didactique du français |
| DID 6231 | 3 | Didactique des L2 : théories et approches |
| DID 6232 | 3 | Didactique des langues : thèmes spécifiques |
| DID 6280 | 3 | Didactique du français : thèmes spécifiques |

| | | | | | |
|----------|---|---|-----------|---|--|
| DID 6480 | 3 | Aborder l'humour en classe | PPA 6274 | 3 | Santé mentale et difficultés scolaires |
| DID 6484 | 3 | Difficultés d'apprentissage du français | PPA 6276 | 3 | Gestion de classe et inclusion |
| DID 6485 | 3 | Handicaps sensoriels et apprentissage | PPA 6278 | 3 | Parentalité, coéducation et réussite scolaire |
| DID 6525 | 3 | Grammaire avancée pour l'enseignement du français | PPA 6301 | 3 | Enseignement et TSA |
| DID 6571 | 3 | Didactique de l'algèbre au secondaire | PPA 6304 | 3 | Modèles de service à l'école |
| DID 6573 | 3 | Didactique de la géométrie au secondaire | PPA 6400 | 3 | Différenciation pédagogique et ÉHDAA |
| DID 6740 | 3 | Difficultés d'apprentissage des mathématiques | PPA 6403 | 3 | Question spécifique en orthopédagogie |
| DID 6741 | 3 | Évaluation en didactique des mathématiques | PPA 6413 | 3 | École et prévention de l'inadaptation |
| DID 6745 | 3 | Jeux et résolution de problèmes mathématiques | PPA 6415 | 3 | Soutien à l'apprentissage à l'école |
| DID 6754 | 3 | Didactique des mathématiques et TIC | PPA 6416 | 3 | Étude des difficultés à apprendre |
| DID 6867 | 3 | Didactique des sciences | PPA 6419 | 3 | Problèmes de comportement à l'école |
| DID 6868 | 3 | Le laboratoire en didactique des sciences | PPA 6428 | 3 | EHDA : collaboration école-famille |
| DID 6869 | 3 | Didactique des sciences et technologies : thèmes | PPA 6429 | 3 | Enseignement et incapacités intellectuelles |
| DID 6909 | 3 | Écriture scientifique et professionnelle | PPA 6430 | 3 | Différenciation pédagogique |
| DID 7020 | 3 | Programme de lectures individuelles | PPA 6431 | 3 | Apprendre en lisant et soutien aux élèves |
| EDU 6410 | 3 | Plurilinguisme et difficultés d'apprentissage | PPA 6432 | 3 | Problème de violence en milieu scolaire |
| ETA 6060 | 3 | Élaboration et évaluation de programmes | PPA 6433 | 3 | Rôles de l'orthopédagogue et plan d'intervention |
| ETA 6065 | 3 | Évaluation et compétences | PPA 6440 | 3 | Savoirs enseignants: modèles d'analyse |
| ETA 6105 | 3 | Efficacité, équité et qualité en éducation | PPA 6445 | 3 | Raisonnement pédagogique de l'enseignant |
| ETA 6120 | 3 | Analyse des politiques en éducation | PPA 6609 | 3 | Atelier d'intégration du web |
| ETA 6400 | 3 | Fondements et enjeux de l'enseignement supérieur | PPA 6616 | 3 | Encadrement aux études supérieures |
| ETA 6401 | 3 | Leadership et milieux professionnels au supérieur | PPA 6668P | 3 | Design et production de vidéos pédagogiques |
| ETA 6402 | 3 | Internationalisation de l'enseignement supérieur | PPA 7210 | 3 | Lectures individuelles en psychopédagogie |
| ETA 6538 | 3 | TIC et évaluation | PPA 7610 | 3 | Lectures individuelles en andragogie |
| ETA 6541 | 3 | Instruments pour l'évaluation | | | |
| ETA 6542 | 3 | Concevoir et valider des instruments d'évaluation | | | |
| ETA 6543 | 3 | Exploitation des données et prise de décision | | | |
| ETA 6808 | 3 | Stress, santé mentale et gestion en éducation | | | |
| ETA 6906 | 3 | Théories des organisations d'éducation | | | |
| ETA 6917 | 3 | Étude comparée en administration de l'éducation | | | |
| ETA 6937 | 3 | Organisation éducative: pouvoir et micropolitique | | | |
| ETA 6997 | 3 | Séminaire thématique en administration 1 | | | |
| ETA 6998 | 3 | Séminaire thématique en administration 2 | | | |
| ETA 7910 | 3 | Lectures individuelles en admin. de l'éducation | | | |
| PLU 6035 | 3 | Enseigner au collégial aujourd'hui | | | |
| PLU 6038 | 3 | Enseigner à l'université aujourd'hui | | | |
| PLU 6040 | 3 | Éducation : construction des rapports ethniques | | | |
| PPA 6008 | 3 | Résolution de problèmes en contexte éducationnel | | | |
| PPA 6009 | 3 | Recherche en PPA : concepts fondamentaux | | | |
| PPA 6015 | 3 | Méthodes d'enseignement et TIC | | | |
| PPA 6201 | 3 | Gestion de classe et résolution de problèmes | | | |
| PPA 6211 | 3 | Jeu, apprentissage et développement de l'enfant | | | |
| PPA 6215 | 3 | Hétérogénéité ethnoculturelle en classe | | | |
| PPA 6224 | 3 | Pédagogie et intégration des TIC | | | |
| PPA 6226 | 3 | Recherches, tendances en technopédagogie | | | |
| PPA 6227 | 3 | Question spécifique en psychopédagogie | | | |
| PPA 6228 | 3 | Psychopédagogie et développement de compétences | | | |
| PPA 6229 | 3 | Implication parentale et réussite scolai | | | |
| PPA 6245 | 3 | Modèles d'enseignement | | | |
| PPA 6256 | 3 | Analyse de pratiques pédagogiques | | | |
| PPA 6265 | 3 | Sciences cognitives et psychopédagogie | | | |

Segment 70 Didactique

Cette concentration comporte 78 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 78 crédits.

| | | |
|----------|----|----------------------------|
| DID 7491 | 33 | Devis de recherche |
| DID 7495 | 45 | Thèse |
| EDU 7490 | 0 | Examen général de doctorat |

Segment 71 Administration et fondements de l'éducation

Cette concentration comporte 78 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 78 crédits.

| | | |
|----------|----|----------------------------|
| EDU 7490 | 0 | Examen général de doctorat |
| ETA 7491 | 33 | Devis de recherche |
| ETA 7495 | 45 | Thèse |

Segment 72 Psychopédagogie et andragogie

Cette concentration comporte 78 crédits obligatoires.

Bloc 72A

Obligatoire - 78 crédits.

| | | |
|----------|----|----------------------------|
| EDU 7490 | 0 | Examen général de doctorat |
| PPA 7491 | 33 | Devis de recherche |
| PPA 7495 | 45 | Thèse |